5 minutes éternelles



N°33- Av-Elloul 5773

בעזרת ה' יתברך

5 minutes éternelles

Programme d'étude journalier
15 Av - 14 Eloul 5773

Au sommaire :

- Halakha : Les vacances
  - **Tefilat haDerekh** 15 au 28 Av
  - **A la mer...** 28 Av au 2 Eloul
  - **Le Gomel** du 2 au 13 Eloul
  - **Berakha sur l'orage** le 14 Eloul

- Moussar : **La Tefila**
  - **Son but et principe** du 15 au 24 Av
  - **Sa structure et explications** du 25 Av au 14 Eloul
  - **Parashat Hashavoua** toutes les semaines

© 2013 - H.M & S. Dahan
La reproduction partielle ou intégrale du livret est interdite

Traduction de la lettre de recommandation du Rosh Yeshiva, le Gaon Rav Shmouel Auerbach chlita

Mon cher élève, le Rav Harry Méir Dahan, m'a présenté la série de brochures dédiée aux francophones qu'il a l'intention d'éditer et d'appeler « 5 minutes éternelles ». Cette brochure mensuelle contient un programme d'étude quotidien de Halakha (lois appliquées), Moussar (pensée juive) et Parachat Hachavoua (section hebdomadaire).

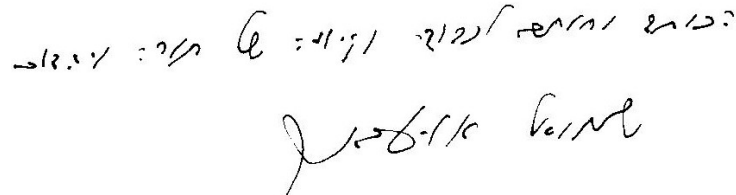
Heureux celui qui se préoccupe d'éterniser ne fût-ce que 5 minutes par jour, mettant de côté pour le monde à venir des mérites incommensurables pour chaque mot de Torah étudié !

Après s'être délecté de la douceur de la Torah, il démultipliera certainement son étude et son accomplissement des Mitsvot.

Il serait fantastique que chaque bon juif n'ayant pas encore réussi à se fixer de temps d'étude de Torah, étudie dans ces brochures conviviales qui abordent des Halakhot importantes touchant à des thèmes du quotidien, et des paroles de Moussar éveillant le cœur à la Torah et à la crainte divine.

Je lui souhaite toute la réussite possible dans cette entreprise sainte de diffusion de la Torah au plus grand nombre. Tous ceux qui contribueront à ce projet seront bénis du Ciel, spirituellement et matériellement, eux et leur descendance.

Au nom du respect et de la pérennité de la Torah et du judaïsme.



Joseph Haïm Sitruk

Grand Rabbin

Jérusalem, le 23 Octobre 2011

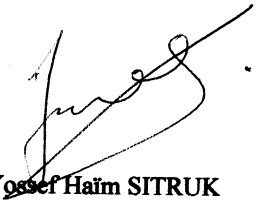
A l'intention du Rav Arié Dahan,

Tout le monde connaît l'importance de la mitsva de « והגית בו יומם ולילה» qui consiste à étudier la Torah jour et nuit. Elle n'est cependant pas facile à accomplir pour tout le monde.

Le concept développé par le Rav Dahan à travers la brochure « 5 minutes éternelles », permet à chacun de vivre l'expérience du limoud au quotidien.

Je tiens à souligner la qualité du travail accompli et la richesse des sujets évoqués. Je voudrais apporter ma bénédiction à cette initiative et encourager ses auteurs à poursuivre leurs efforts.

La réalisation d'un tel projet présente évidemment des difficultés. C'est pourquoi soutenir « 5 minutes éternelles » apportera un grand mérite à ceux qui le pourront.



Rav Yossef Haïm SITRUK

25-27, Rue Garnier - 92200 Neuilly-sur-Seine

email : grandrabbinsitruk@gmail.com

Halakha: Tefilat haDerekh

La période des vacances d'été bat son plein! Etudions quelques lois sur les prières et *Berakhot* relatives aux vacances – notamment, *Tefilat haDerekh* et de *Birkat haGomel*. Et pour satisfaire aussi ceux qui n'ont pas eu la chance de s'évader voir le soleil méditerranéen, nous étudierons en seconde partie les lois relatives à... la pluie et l'orage!

• Introduction

Dans maintes circonstances, nos Maîtres ont instauré de prier Hashem de nous accompagner et de faire réussir nos entreprises, puis après l'action, de Le remercier de Son aide. Notamment, le Chou'lhan Aroukh [ch.230 §4] rapporte qu'un malade qui doit se soigner doit dire une courte prière dans laquelle il implore Hashem de le guérir par l'intermédiaire de ce soin. Ou bien, celui qui s'apprête à faire ses comptes doit prier Hashem de faire fructifier ses gains.

Nos Maîtres ont encore instauré de dire la *Tefilat haDerekh* –la prière du voyage– à chaque fois que l'on voyage, en voiture, en bateau, ou en avion. Puis, à l'arrivée, de dire la *Birkat haGomel*, dans laquelle nous louons Hashem de nous avoir protégés des différents dangers ou catastrophes qui auraient pu se produire sur la route.

Cette *Berakha* doit être récitée dans 4 circonstances, sous-entendues dans l'acrostique וְכָל הַ-חַיִּיִּים׳ יוֹדוּךָ סֶלָה –litt. *Afin que tous les vivants Te louent à jamais*–, que nos Maîtres interprètent חֲבוּשׁ, יְסוּרִים, יַם, מִדְבָּר - celui qui sort de **prison**, **l'éprouvé** -c.-à-d. le malade qui guérit, celui qui a traversé la **mer** ou le **désert**. Cette *Berakha* est encore récitée lorsque l'on a été épargné d'un danger.

A l'époque, celui qui sortait sauf de ces épreuves apportait au *Beit haMikdash* un *Korban Toda* –un sacrifice de remerciement–, qu'il conviait ses proches et amis à partager, et louait Hashem en disant cette *Berakha* devant eux. Aujourd'hui, nous récitons cette *Berakha* devant 10 personnes, en général à la synagogue après la lecture de la Torah. Selon l'intensité du miracle, l'usage est d'offrir un *Kidoush* ou *Séoudat Hodaya* – un repas de remerciement à Hashem pour la protection accordée.

Moussar : Introduction

22/07/13

Il arrive que quelqu'un étudie un passage de Guemara et tombe sur un verset de la *Parasha* de la semaine. On rapporte que cette coïncidence est un signe du ciel, qui lui fait savoir que son étude est appréciée. En effet, Hashem dirige le monde et enchaîne les évènements vers un but précis – le dévoilement de Sa majesté, qui débutera par la venue du *Mashia'h* et la reconstruction du *Beit haMikdash*. Mais en attendant, la main d'Hashem est voilée. Le Mal et ses adeptes semblent dominer tous les points stratégiques et entraînent le monde vers l'immondice, tandis que le Bien et ses partisans sont bafoués, traqués. Le juste, fidèle à la volonté d'Hashem, se retrouve souvent déchiré entre sa conviction inébranlable qu'Hashem EST, constamment, et une pseudo-réalité qui argue que le monde n'a pas d'ordre. Et voilà qu'en s'acharnant à étudier la Torah malgré les ténèbres du monde, il rencontre un verset de la *Parasha* de la semaine – l'emblème du temps qui passe, dans laquelle tous les évènements de la semaine sont évoqués. Cette coïncidence vient soudainement lui rappeler que le monde a un ordre précis, et qu'en plus il joue un rôle actif dans le programme divin!

Ainsi, chers lecteurs, ma joie d'ouvrir ce 33e numéro du '***5 minutes éternelles***' est immense! Voilà plusieurs mois que nous rencontrons des difficultés à diffuser notre mensuel. Certes, quelques lecteurs ont répondu favorablement à nos appels et nous ont permis d'effacer quelques ardoises. Mais cette difficulté, rencontrée d'ailleurs par tant d'organismes de Torah, laisse un sentiment amer: pourquoi ceux qui œuvrent pour l'honneur d'Hashem peinent-ils tellement, alors que les manifestations viles trouvent toujours leurs sponsors facilement?!

Et un soir, je m'installe au *Beit haMidrash* pour rédiger les lois de *Tefilat haDerekh*, et m'apprête à écrire l'introduction au Moussar sur la *Tefila*. Machinalement, j'ouvre le *Ben Ish Haï*, tombe sur la *Parasha* de la semaine, *Ekev*, et découvre qu'il traite non seulement des lois citées, mais en plus, propose une explication à la *Birkat haGomel* qui m'offre un excellent tremplin pour introduire la *Tefila* ! Une telle coïncidence n'a-t-elle pas de quoi faire oublier tous nos soucis?!

Halakha: Tefilat haDerekh

• **Quel type de voyage impose de *Tefilat haDerekh***

Question: Méïr, un habitant de Jérusalem, est invité à passer Shabbat chez sa tante à Yad Binyamin – un petit village près d'Ashdod. La distance qui sépare les 2 villes est de 55 km. Doit-il dire la *Tefilat haDerekh* – la prière que l'on récite en voyage?

Réponse: S'il est **séfarade**, il récitera le texte en concluant à la fin *Baroukh Ata Shoméa Tefila*, **sans prononcer le nom d'Hashem**. Et s'il est **ashkénaze**, il devra réciter toute la *Tefilat haDerekh*, en disant à la fin la *Berakha* **avec** le nom d'Hashem.

A priori, il faudra dire cette *Tefila* après être complètement sorti de Jérusalem, après avoir dépassé la dernière maison de 40m.

Explications: **a.** Nos Maîtres ont imposé de réciter la *Tefilat haDerekh* lorsque l'on voyage plus d'une *Parsa* = 8000 *Ama* [coudées] – soit de 3,840km à 4,608km. De cet axiome découlent quelques discussions. Notamment, s'agit-il d'une unité **de distance**, ou **de temps** – c.-à-d. le temps requis pour **parcourir à pied** cette distance. Les décisionnaires ashkénazes tranchent comme le premier avis, tandis que les séfarades ont l'usage de ne dire cette *Tefila* avec la *Berakha* que si le temps du voyage dépasse les 72min – sur la base halakhique qu'un *Mil* (2000 *Ama*) correspond à 18 min.

b. On ne doit réciter cette *Tefila* qu'après avoir **entamé** le voyage, après avoir quitté l'agglomération de départ. D'ailleurs, si des habitations sont construites tout au long de la route à moins de 40m d'intervalle, on est exempté de *Tefilat haDerekh*. Nous reviendrons sur cette instruction plus tard.

c. Nous avons intentionnellement précisé que Méïr se rend dans **un village** près d'Ashdod, en supposant que le trafic sur cette route est faible. Mais s'il roule constamment sur une route très fréquentée, les décisionnaires contemporains discutent sur le devoir de ce voyageur de dire la *Tefilat haDerekh*, comme nous l'expliquerons demain.

וְזָכַרְתָּ אֶת ה' אֱלֹהֶיךָ כִּי הוּא הַנֹּתֵן לְךָ כֹּחַ לַעֲשׂוֹת חָיִל

Et tu te souviendras d'Hashem ton Dieu, car c'est Lui qui te donne le moyen d'arriver à cette prospérité [*Devarim* 8:18]

Le Ben Ish Haï commente ce verset de la *Parasha* de la semaine: « *De manière générale, on avise une personne de ne pas oublier lorsqu'il a une raison logique d'oublier. Prenons l'exemple du Shabbat: durant les 6 jours de semaine, l'homme travaille et produit les 39 travaux qui sont interdits à Shabbat. La Torah nous met de ce fait en garde de nous souvenir du jour du Shabbat, afin de ne pas nous laisser aller à notre habitude de travailler machinalement, mais de redoubler de vigilance pour ne pas transgresser les interdits de ce grand jour.*

« ***Il*** *en va de même pour tout ce qu'un homme entreprend sur terre. Hashem a instauré un ordre selon lequel l'homme obtient ses besoins –subsistance, santé, etc.– en exploitant le monde et les forces qui s'y trouvent. L'homme risque de ce fait de s'oublier dans cette conquête du monde, manquant de reconnaître Celui qui tire les ficelles derrière le rideau et veille constamment à sa réussite. Afin de ne pas se laisser happer dans ce tourbillon d'oubli, la Torah prescrit de* ***nous souvenir d'Hashem qui nous donne les moyens d'arriver à la prospérité****.*

Et le *Ben Ish Haï* d'ajouter: « ***C'est*** *sur ce même principe que nos Maîtres ont instauré la Birkat haGomel lorsque l'on est sauvé de l'une des 4 épreuves – la prison, la maladie, la traversée de la mer ou du désert. L'intervention de l'homme pour sortir de ces difficultés est souvent trompeuse. Le prisonnier écourte sa détention en faisant intervenir des relations ou avocats. Le malade guérit par l'intermédiaire de bons médecins et remèdes. Idem pour la traversée de la mer ou du désert, qui dépendent du savoir et de l'habilité du capitaine de bateau ou du guide. Afin de* ***nous souvenir de Celui qui donne les moyens d'arriver à prospérité****, nos Maîtres ont instauré de Le remercier et de Le glorifier en public.*

Mer. 17 Av 5773 **Halakha: Tefilat haDerekh**

Question: Réouven, un habitant de Haïfa, voyage pour Shabbat à Ashkélon. Vendredi à 12h, il entame la longue route de plus de 72 min, dans laquelle il va longer le littoral d'Israël du nord au sud. Doit-il dire la *Tefilat haDerekh* ?

Réponse: Cela fait l'objet d'une grande discussion. Il pourra amplement s'appuyer sur maints décisionnaires séfarades comme ashkénazes qui l'engagent à dire la *Tefilat haDerekh* en prononçant le nom d'Hashem.

Rapportons néanmoins que 2 grands décisionnaires prescrivent de ne pas dire le nom d'Hashem à la conclusion de cette *Tefila*.

Explication: Les routes d'époque étaient fréquentées par des brigands et des animaux dangereux. Ainsi, nos Maîtres ont initialement instauré cette *Tefila* en rapport avec ces dangers précis, comme l'indique d'ailleurs le texte imprimé dans les livres de prière. A notre époque, ces types de dangers ne sont en général plus d'actualité lorsque l'on emprunte en plein jour des axes principaux. Cependant, une autre menace a pris le relai: les accidents de la route. D'où la question: doit-on dire la *Tefilat haDerekh* lorsqu'il n'y a aucun risque d'agression ou d'embuscade, mais uniquement d'accident routier? Les avis des contemporains sont très partagés. Remarquons d'ailleurs que l'on ne dira pas cette *Berakha* si l'on roule pendant des heures sur une voie expresse en agglomération, bien que le risque d'accident soit statistiquement le même que sur une route interurbaine.

Concrètement, le *Hazon Ish* et maints décisionnaires après lui imposent de dire cette *Tefila* en cette circonstance. Tandis que rav S.Z. Auerbach et rav B-T Aba Shaoul zatsal ne tolèrent pas de conclure la *Tefilat haDerekh* avec le nom d'Hashem dans ce cas; sauf si l'on emprunte cette route la nuit alors que le trafic est faible, ou encore, si l'on traverse un tronçon de route peu fréquenté.

Notons qu'un séfarade qui s'appuiera sur les avis qui tolèrent de dire la *Tefilat haDerekh* avec le nom d'Hashem devra à son arrivée dire la *Birkat haGomel*, comme nous l'apprendrons.

Selon le même principe rapporté hier au nom du *Ben Ish Haï*, nous expliquions le mois dernier que le but et principe de la *Tefila* –la prière– est de nous rappeler 3 fois par jour qu'Hashem est à l'origine de tous nos bienfaits. Commençons par un point des idées développées.

a. Les bienfaits d'Hashem attendent aux portes du ciel que nous les réclamions pour nous être envoyés.

Hashem a établi un ordre selon lequel l'homme doit nécessairement Le prier pour obtenir sa subsistance. Cette règle a certes beaucoup d'exceptions; dans Sa grande miséricorde, Hashem épanche souvent Ses bienfaits même si l'homme ne Le prie pas. Reste que Sa volonté optimale est de n'épancher Ses bienfaits que par l'intermédiaire de la *Tefila*. Retenons le Midrash portant sur la création des végétaux: Hashem les a créés au 3e jour, mais ces végétaux sont restés au ras du sol jusqu'au 6e jour, après la création de l'homme, jusqu'à ce qu'il ait prié Hashem de faire tomber la pluie.

b. La *Tefila* permet à l'homme de recadrer ses objectifs.

Hashem a créé l'homme 'mi-ange mi-animal'. Il l'a doté d'une *Neshama* [âme] d'un très haut niveau spirituel, capable de l'élever au-dessus des anges. Pour réaliser ce programme, Hashem a mis l'homme dans ce monde matériel, en le dotant d'une force instinctive, nécessitant différents besoins naturels. La mission de l'homme est de ce fait très délicate : placé à la zone limitrophe entre le monde matériel et le spirituel, il doit combler ses besoins vitaux, sans pour autant sombrer dans l'assouvissement de son instinct. Il doit par ex. se nourrir, consommer parfois des mets délicats pour s'égayer, sans pour autant devenir bestial, avide de finesse culinaire. Idem pour sa subsistance: l'homme doit travailler, investir, convaincre, exploiter, etc. sans sombrer dans le désir de conquête du monde en tant que finalité. Afin d'aider l'homme à ne pas se laisser happer dans ce tourbillon, Hashem a instauré l'ordre de la *Tefila*: en devant nécessairement demander à Hashem Son aide pour réussir, l'homme se souvient que ce monde matériel n'est qu'accessoire, et recadre ainsi ses objectifs.

Halakha: Tefilat haDerekh

1. **Question:** Yaïr voyage de Jérusalem au Goush Etsion – 15km de route dans les territoires 'occupés' (*par qui?!*), qui fait parfois l'objet d'attaques terroristes. Peut-il dire la *Tefilat haDerekh* ?

Réponse: Même un séfarade dira la *Tefilat haDerekh*, et récitera à son arrivée la *Birkat haGomel*, même si le trajet ne dépasse pas les 72 min, car cette route présente un danger certain [Ch.219 §7].

2. ***Un petit point s'impose...***

a. Un ashkénaze qui parcourt une distance **interurbaine** de plus de 4,6km, dans laquelle il n'y a **aucune habitation**, doit réciter la *Tefilat haDerekh* avec *Berakha*.

b. Un séfarade ne peut dire la *Tefilat haDerekh* avec la *Berkaha* de la fin que s'il voyage **durant au moins 72 min** sur une route interurbaine. Autrement, il dira le texte de la *Tefila*, mais conclura par *Baroukh Ata Shoméa Tefila*, **sans prononcer le nom d'Hashem**.

[Précisons qu'il n'y a aucune contre-indication à dire le nom d'Hashem qui se trouve **dans le texte** de cette *Tefila*. Il est en effet permis d'implorer à tout moment Hashem en invoquant Son nom. Seul la récitation de bénédiction –*Baroukh Ata Hashem...*– présente un interdit de prononciation du nom d'Hashem en vain.]

c. Ces instructions s'appliquent tout d'abord sur une route où le trafic est faible. Pour ce qui concerne une route fréquentée où le seul risque est un accident de la route, plusieurs avis imposent malgré tout de réciter la *Tefilat haDerekh*. Il y a lieu de s'appuyer sur cet avis.

[Tandis que rav S.Z. Auerbach et rav Aba Shaoul dispensent de la dire dans ces circonstances. (*Personnellement, je crains cet avis, mais cela n'engage personne!*) Selon eux, on dira la *Tefilat haDerekh* sans le nom d'Hashem de la fin, comme précédemment. Ou encore, on insérera ce texte dans la *Amida* qui précèdera le voyage, comme nous le rapporterons.]

d. Celui qui emprunte une route réputée pour être dangereuse dira la *Tefilat haDerekh* même s'il parcourt une courte distance.

c. La *Tefila* et la *Teshouva* – le repentir.

Hashem écoute toutes nos prières et désire les exaucer, parce qu'Il est bon et souhaite le bien de chacun. Toutefois, Il souhaite **notre bien absolu**, celui où la vie à un sens, où l'homme évolue vers une perfection. Prenons le cas d'un homme qui prie Hashem par ex. pour vivre aisément. Si, selon sa nature, cet homme s'enorgueillira et perdra sa crainte du ciel, il est probable que sa *Tefila* ne sera pas exaucée, parce qu'Hashem souhaite sa vraie vie. Ainsi, lorsqu'un homme est éprouvé, la condition inhérente pour que sa *Tefila* soit acceptée est de **se repentir** auparavant. Il doit réaliser que son éloignement d'Hashem est l'origine de sa souffrance, et que sa délivrance ne viendra qu'en rectifiant cet écart. En approchant la *Tefila* dans cet état d'esprit, l'homme qui implore Hashem du fond du cœur ne tardera à se faire accepter [sauf exceptions, qu'il n'est pas de notre propos d'aborder].

Cette notion est explicite dans le Rambam [*Taanit* ch.1]: '*Lorsqu'un malheur frappe le peuple, les Bnei Israël doivent prier Hashem et sonner du Shofar, afin que chacun réalise que ses mauvaises actions sont la cause de ses souffrances. Par cette Teshouva, ils mériteront de sortir de cette épreuve. Mais s'ils ne prient pas, et interprètent la catastrophe par des phénomènes naturels… ce comportement impertinent entraînera un accroissement de leurs malheurs…*' Le Rambam précise ensuite que cette règle est la même pour les malheurs qui frappent le particulier.

d. Prier = se tenir devant Hashem et Lui parler.

La Mishna [Avot ch.2] enseigne: '*Lorsque tu pries,* ***prend conscience devant qui tu te tiens!*** Il faut impérativement réaliser que le moment de la prière – c.-à-d. la *Amida*, la récitation des 18 *Berakhot*– est un réel rendez-vous avec Hashem, durant lequel **on se tient debout devant Le créateur du monde et l'on s'adresse à Lui**. Nous apporterons plusieurs conseils et Halakhot pour aider à la prise de conscience de cette proximité, afin de prier Hashem sincèrement et profondément.

Ven. 19 Av 5773 **Halakha: Tefilat haDerekh**

Question: Vous souvenez-vous de Méïr de Jérusalem qui va passer Shabbat à Yad Binyamin? Nous apprenions que s'il est séfarade, il récitera la *Tefilat haDerekh* sans dire le nom d'Hashem de la *Berakha* de la fin, puisque ce trajet se fait en moins de 72 min.

Méir est à présent invité à célébrer l'anniversaire de sa tante un soir de semaine, et prévoit de retourner chez lui après la fête. Devra-t-il dans ce cas dire la *Tefilat haDerekh* ?

Réponse: Il devra la dire avec *Berakha*.

Explications: a. Toute la distance que l'on parcourt durant la même journée se fait dispenser par la même *Tefilat haDerekh*, même si l'on marque une pose de plusieurs heures. De cette règle découlent 2 applications opposées – un devoir et une dispense:

1°- La route parcourue au retour **s'additionne** à l'aller **pour imposer** de *Tefilat haDerekh* – 72 min. pour un séfarade, ou 4,6 km pour un ashkénaze.

2°- Si le voyage aller dure déjà plus de 72 min –et est donc en soi-même imposable de *Tefilat haDerekh*– **on s'acquittera de la *Tefila* du retour par celle récitée à l'aller**, et il sera interdit de dire une seconde fois la *Tefila* au retour [du moins, en récitant la *Berakha* de la fin].

Soit, celui qui fait dans la même journée l'aller-retour Paris-Lyon pour un mariage par ex., devra réciter la *Tefilat haDerekh* à l'aller, et n'aura pas le droit de la redire au retour, au même titre qu'il est interdit de réciter 2 fois cette *Tefila* dans un même voyage, même si on roule pendant 10h d'affilée.

b. Par contre, le fait de faire une escale **la nuit** et **en dormant** interrompt le voyage. Soit, dans le cas évoqué, si Méïr prévoit de dormir chez sa tante et de se lever aux aurores pour rentrer à Jérusalem, il ne pourra pas dire la *Tefilat haDerekh* avec *Berakha* s'il est séfarade. [Ou encore, s'il est ashkénaze, il devra dire une seconde fois la *Tefilat haDerekh* le matin pour la route retour.]

Moussar : Tefila

26/07/13

On a tendance à assimiler la *Tefila* –prière– à l'expression de souhaits destinés certes à Hashem, mais sans réaliser que l'on se tienne réellement devant Lui et Lui parle, aussi simplement que l'on peut parler à son prochain. Cette confusion est malheureusement la cause essentielle pour laquelle on ne parvient pas à prier profondément. Même les opprimés qui désirent tellement que leur prière soit exaucée investiront des heures à lire différents textes de prière et de *Tehilim*, avec une ferveur extraordinaire, alors qu'ils ne comprennent pas grand-chose de ces textes; mais ils fermeront rarement leurs yeux sereinement, méditant qu'Hashem est devant eux, à leur écoute, et qu'ils n'ont qu'à s'adresser à Lui, directement et sincèrement, pour obtenir Son aide! Le comble est que dans beaucoup de cas, Hashem n'attend que **cette *Tefila* sincère** pour porter secours!

Trois fois par jour, nous lisons le verset קָרוֹב ה' לְכָל קֹרְאָיו לְכֹל אֲשֶׁר יִקְרָאֻהוּ בֶּאֱמֶת - *Hashem est proche de tous ceux qui L'invoquent, **de tous ceux qui l'appellent sincèrement***. Nos Maîtres commentent [Yeroushalmi Berakhot ch.9]: '*Hashem nous paraît si loin! Et pourtant, **Il est d'une proximité si grande! Nul n'est plus proche que Lui!** ... Celui qui a besoin de Son aide n'a qu'à entrer à la synagogue, et L'implorer en silence* –comme nous le faisons dans la *Amida*– *et **Hashem écoute sa prière***!'

Nos Maîtres ont prescrit plusieurs lois et conseils pour parvenir à ressentir cette proximité. Evoquons quelques grands points.

• **Fermer les yeux pendant la *Amida*.** '*Celui qui prie doit s'imaginer être devant la Shekhina* –la Providence d'Hashem–...' Le Zohar *Vaet'hanan* p.260] insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une mise en scène, mais d'une réalité. Et de fustiger celui qui ose ouvrir les yeux et les lever pendant la *Amida*, car il fait un affront à la *Shekhina* qui se tient devant lui. Celui qui prie en lisant dans un *Sidour* –livre de prières– veillera à ne pas lever ses yeux du livre [*Mishna Beroura* ch.95 §5, et Cf. ch.93 §2 que le *Ari zal* lui-même priait à partir d'un *Sidour*.]

A suivre... [après Shabbat]

Halakha: Tefilat haDerekh

1. **Question:** David de Paris prévoit de passer 4 jours chez sa grand-mère de Strasbourg. A l'aller, il récite la *Tefilat haDerekh* avec *Berakha*. En arrivant à destination, il franchit à peine le seuil de sa grand-mère qu'il reçoit un téléphone de son travail qui l'appelle à revenir d'urgence. Business oblige, le pauvre David salue rapidement sa mamie, avale au passage quelques bouchées de choucroute, et entame le retour. Doit-il dire la *Tefilat haDerekh* sur ce trajet inverse?

Réponse: Il doit redire la *Tefilat haDerekh*.

Explication: Certes, nous apprenions que la *Tefilat haDerekh* récitée dans une journée acquitte tous les trajets effectués durant cette journée, tant que l'on ne fait pas une escale pour **dormir la nuit** qui suit. Il existe toutefois une exception: lorsque l'on arrive à destination, que l'on se pose en prévoyant de ne plus voyager aujourd'hui, et que l'on change finalement de programme. Dans ce cas, **l'escale interrompt les 2 voyages**, et on est à nouveau obligé de réciter la *Tefilat haDerekh* au prochain voyage.

Notons que si David avait reçu son appel avant d'arriver à destination –et avait donc changé de programme **avant** de se poser–, il n'aurait pas été astreint à réciter une autre *Tefilat haDerekh* – même s'il avait quand même continué sa route pour passer un petit moment chez sa grand-mère.

2. **Question:** Netanel et Déborah se sont offert une croisière de 5 jours. Doivent-ils dire la *Tefilat haDerekh* chaque matin?

Réponse: Ils diront la *Tefilat haDerekh* sans prononcer le nom d'Hashem de la *Berakha* de la fin. [Ou encore, ils insèreront ce texte dans la *Amida* de la prière du matin, comme nous le détaillerons.]

Explication: Le fait de dormir la nuit **n'interrompt pas** la *Tefilat haDerekh* récitée la veille **si on continue concrètement à voyager** durant le sommeil. Il faudra néanmoins la réciter sans la *Berakha*, afin de s'acquitter de l'avis de quelques décisionnaires qui imposent de dire cette *Tefila* pour chaque nouveau jour d'un voyage qui s'étale sur une longue durée.

וְזָכַרְתָּ אֶת כָּל הַדֶּרֶךְ אֲשֶׁר הֹלִיכֲךָ ה' אֱלֹהֶיךָ זֶה אַרְבָּעִים שָׁנָה בַּמִּדְבָּר
לְמַעַן עַנֹּתְךָ לְנַסֹּתְךָ לָדַעַת אֶת אֲשֶׁר בִּלְבָבְךָ הֲתִשְׁמֹר מִצְוֹתָיו אִם לֹא

*Tu te souviendras de cette traversée de 40 ans qu'Hashem ton Dieu t'a fait subir dans le désert, **afin de t'éprouver, pour connaître le fond de ton cœur**, si tu resterais fidèle à ses lois ou non.*

Au sens simple, le terme **לְנַסֹּתְךָ** vient du mot **נִסָּיוֹן** – épreuve. Les épreuves servent à dévoiler qui est réellement fidèle à Hashem. Toutefois, le Zohar propose une autre interprétation, dérivée de **הָרִימוּ נֵס** –levez l'étendard. Les épreuves servent à élever l'homme.

Nous avons plusieurs fois eu l'occasion d'évoquer une grande règle de *Moussar*: plutôt que d'attendre l'éveil naturel du cœur pour faire une action avec entrain, nous avons la capacité d'éveiller l'enthousiasme, en faisant cette action avec vivacité, à condition de vouloir éveiller cette ardeur. Prenons le cas d'un homme qui rentre chez lui irrité, et appréhende d'agresser sa femme et ses enfants. Plutôt que d'espérer un souffle de douceur qui lui viendra de nulle part, qu'il s'emploie à leur manifester des gestes d'attention. Très rapidement, il sentira des brins d'amour et d'estime bourgeonner dans son cœur.

Il en va de même pour les différentes épreuves que Hashem envoie à un homme. Les 2 interprétations du mot **לְנַסֹּתְךָ** sont complémentaires, éprouver et élever. Bien que, de prime abord, un homme est mis à l'épreuve pour dévoiler ses sentiments profonds, l'épreuve sert aussi à l'élever, en intégrant de nouvelles perceptions. Si jusque-là, il connaissait la Providence, son obstination à croire malgré les secousses causées par l'épreuve, lui inculquera l'unicité de Hashem à fleur de peau. Quel que soit le type d'épreuve, lorsqu'un homme réalise qu'elle vient d'en-Haut, et de ce fait, se soumet à Hashem, en Le priant, en s'efforçant davantage à respecter Ses Mitsvot, sans douter de la justice de Ses voies, il intègre en quelques battements d'aile ce que plusieurs années d'étude théorique auraient difficilement apporté.

Halakha: Tefilat haDerekh

1. Sur une voie expresse de mégalopole –telle que les autoroutes qui traversent le bassin parisien–, on ne dira pas de *Tefilat haDerekh* même si l'on roule à toute vitesse durant plus de 72 min. En effet, cette *Tefila* n'a été instaurée que lorsque l'on **sort de l'agglomération**. Or, toutes les banlieues de la mégalopole que l'on traverse sont rattachées.

2. **Question:** A la sortie de Jérusalem sur la route de Tel-Aviv, l'autoroute passe à proximité de villes et villages sur une dizaine de kilomètres [Mevasseret Tsion, Abou Gosh, Beit Méïr, Motsa...], mais ne les traverse pas. Doit-on dire *Tefilat haDerekh* lorsque l'on voyage sur une telle route?

Réponse: **a.** Si à **aucun moment du voyage**, la route ne s'éloigne de 4,6 km d'une zone habitée, cela dépend de la discussion évoquée au sujet d'une route où le seul risque est l'accident de la route. En effet, la Halakha établit qu'il n'y a pas de risque d'agression ou d'embuscade dans un périmètre de 4,6 km d'une zone habitée normale [– à l'exception d'une zone réputée pour être dangereuse, comme les routes des territoires que nous évoquions vendredi dernier, dans lesquelles on dira la *Tefilat haDerekh* selon tous les avis même si l'on ne parcourt que 2 ou 3 kilomètres.]

En l'occurrence, **plusieurs décisionnaires tolèrent de dire la *Berakha*, et l'on pourra s'appuyer sur eux**. [Rappelons cependant que rav S.Z. Auerbach et rav B-T Aba Shaoul zatsal prescrivent d'éviter de dire la *Berakha* de la fin avec le nom d'Hashem.]

b. Lorsque l'on prévoit de dépasser cette zone d'agglomérations pour parcourir une distance de plus de 4,6 km, on peut sans équivoque dire la *Tefilat haDerekh* depuis la sortie de Jérusalem uniquement, à condition d'avoir dépassé la dernière maison de 40m. Mais tant que l'on n'a pas dépassé cette dernière habitation, il faut a priori s'abstenir de réciter cette *Tefila*, car la Halakha considère ce point comme appartenant à la ville.

• **Il est interdit de communiquer d'aucune manière pendant la *Amida*,** pas même par un petit geste. De même, on ne passera pas devant une personne qui fait la *Amida* [ch.102], car '*celui qui prie se tient devant la Shekhina, et il ne faut pas faire écran entre eux !*' ['*Hayei Adam* ch.26 §3]

• [Celui qui prie,] ***il doit supplier Hashem d'avoir pitié de lui, tel un misérable qui frappe à la porte et sollicite de l'aide.*** *On ne récitera pas le texte de la prière hâtivement à l'instar d'un fardeau que l'on s'empresse de jeter*' [Chou-Ar. ch.98 §3] On facilitera cette approche en prenant conscience que toutes les *Berakhot* que l'on prononce s'adressent au direct – *Baroukh **Ata... -*** **Tu es** source de bénédictions... A inclure dans cette instruction, de prier Hashem avec la conviction que **Lui seul** a la capacité de nous aider. [M-B *Ibid.*]

Mettons en exergue l'importance de cette instruction: selon la loi stricte, celui qui récite la 1ère *Berakha* de la *Amida* sans se concentrer doit recommencer [ch.101 §1]. Le Rama enseigne toutefois que cette instruction n'est plus en vigueur à notre époque, du fait que la plupart d'entre nous prient toujours sans concentration. Puisqu'il est probable que la 2e *Amida* ne sera pas mieux que la 1e, mieux vaut limiter les dégâts! Par contre, pour le devoir de '*supplier comme un misérable qui frappe aux portes*', plusieurs décisionnaires estiment que celui qui ne prie pas de la sorte **doit recommencer**, même à notre époque! Et de justifier: **il est plus facile de '*prier en suppliant comme un misérable*' que de se concentrer sur le contenu du texte**, et il parviendra sûrement à mieux prier la 2e fois! [ch.98 *Shaarei Teshouva*]. Certes, d'un point de vue halakhique, le *Biour haLakha* conclut de ne pas se reprendre a postériori. Mais d'un point de vue de Moussar, la 'logique évidente' de ces décisionnaires est tout de même frappante, non?! **Prier avec un ton suppliant prime sur la compréhension exacte des mots de la *Tefila* !**

Halakha: Tefilat haDerekh

• *Ce qu'il faut retenir...*

1. Lorsque l'on voyage par terre, mer, ou ciel, on dit la *Tefilat haDerekh* – une prière dans laquelle nousprions Hashem de nous protéger sur notre route et de nous faire arriver à bon port sains et saufs.

2. Il faut nécessairement parcourir '**une *Parsa***' de route **interurbaine** pour dire cette *Tefila*. Pour un ashkénaze, cette distance correspond à 4,6 km. Pour un séfarade, il devra certes dire le texte da la *Tefila* depuis les 4,6 km, mais ne pourra dire le nom d'Hashem de la *Berakha* de la fin que s'il roule au moins 72 min. de route interurbaine [tandis que le temps passé à quitter la ville n'est jamais comptabilisé].

3. Lorsque l'on emprunte une route où il y a un réel danger, on pourra dire la *Tefilat haDerekh* même si la distance est inférieure à une *Parsa*.

4. Les trajets aller et retour s'associent pour compléter les 72 min (pour un séfarade), à condition de ne pas faire une escale la nuit pour dormir.

5. Lorsque l'on voyage durant plusieurs jours, le fait de **s'arrêter** dormir la nuit dans un lit (et non sur le tas dans sa voiture) interrompt l'effet de la *Tefilat haDerekh* récitée la veille, et il faudra la réciter le lendemain. Par contre, si l'on continue à voyager en dormant –par ex. dans un bateau– ou que la pause sommeil s'est faite en voiture, on récitera le lendemain la *Tefila* sans dire le nom d'Hashem de la *Berakha* de la fin.

6. On ne dira la *Tefilat haDerekh* qu'après avoir quitté complètement la ville d'origine, après avoir dépassé de 40m la dernière habitation. Si la route que l'on emprunte traverse une grande zone agglomérée, on ne dira pas cette *Tefila*. Mais si l'on a quitté cette zone, on pourra dire la *Tefilat haDerekh*, même si la route passe constamment **à proximité** [et non au milieu] d'une zone habitée. [Certains prescrivent dans ce cas de ne pas prononcer le nom d'Hashem de la dernière *Berkaha* du texte, du fait que le seul danger soit le risque d'accident de la route.]

7. Nous avons jusque-là étudié les **types de routes** sur lesquelles il faut dire la *Tefilat haDerekh*. Nous apprendrons dès demain des règles et mises en garde sur **la manière de réciter cette *Tefila***.

• **Prier avec calme et sérénité**. Cette instruction implique certaines conduites **avant** la prière et **pendant**.

Avant la *Tefila*. Le Choul'han Aroukh [ch.93] prescrit de s'abstenir d'entretenir des discussions préoccupantes ou futiles avant de prier. Lorsque l'on arrive à la synagogue, il faut s'asseoir et patienter au moins quelques instants avant de commencer sa *Tefila*. Il est également souhaitable d'égayer son cœur par des paroles de Torah. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous disons avant la *Amida* du soir et du matin le texte de *Emet véYatsiv* ou *Emet véEmouna*. Dans ces passages, nous évoquons la sortie d'Egypte et l'ouverture de la mer Rouge afin de nous émerveiller de la souveraineté d'Hashem, et d'entrer dans la *Amida* le cœur plein de confiance en Sa capacité à retourner les situations les plus complexes.

Un étudiant en *Yeshiva* se concerta une fois avec rav S.Z. Auerbach zatsal: '*J'arrive tous les matins à la prière avec 5-6 minutes d'avance. Quelle est la meilleure façon de me préparer à la Tefila ?*' Alors qu'il s'attendait à ce que le rav lui indique un bon livre de Moussar, reb Shlomo Zalman lui répondit: '***Assieds-toi sans rien faire!*** *Nous vivons à une époque où l'on croit qu'il faut toujours faire quelque chose. Il faut apprendre à calmer cette hyperactivité pour se recueillir pleinement et s'adresser à Hashem sereinement!*'

Pendant la *Tefila*. Nous rapportions hier le Choul'han Aroukh [ch.98] prescrivant de *'ne pas réciter le texte de la prière hâtivement à l'instar d'un fardeau que l'on s'empresse de jeter à terre.*' Soit, on ne priera pas avec empressement et on ne fixera pas de rendez-vous important immédiatement après la *Tefila*.

De même, il faut veiller à s'écarter de toute cause de perturbation. Il est par ex. défendu de tenir en main un objet fragile, car le souci de le faire tomber risque de troubler sa concentration [Chou-Ar ch.96]. Il faut aussi s'abstenir d'amener un enfant en très bas âge à la synagogue [M-B ch.98 §3].

Halakha: Tefilat haDerekh

• Quand et comment réciter la *Tefilat haDerekh* ?

1. **Quand?** Nous avons appris qu'il faut dire la *Tefilat haDerekh* après avoir complètement quitté la ville, délimitée par la contiguïté des habitations – et non par les frontières municipales. Ainsi, si des usines et entrepôts sont installés à la sortie de la ville, on ne dira pas encore la *Tefilat haDerekh*, mais l'on attendra d'avoir dépassé de 40m le dernier domaine privé. Si a posteriori, on a dit la *Tefilat haDerekh* à l'intérieur de la ville de départ, on s'est acquitté.

2. Cas particulier où l'on peut a priori dire la *Tefilat haDerekh* à l'intérieur de la ville: lorsque l'on voyage durant plusieurs jours et que l'on s'est arrêté dormir la nuit dans une auberge.

3. A priori, il faut réciter la *Tefilat haDerekh* dans les premières 2000 *Amot* = 1,2km.

4. Soit, celui qui voyage de Jérusalem à Paris dira la *Tefilat haDerekh* dès qu'il sera sorti de Jérusalem et acquittera tout son trajet jusqu'à sa destination finale. Si son avion a pris beaucoup de retard et qu'il est allé dormir la nuit à l'hôtel de l'aéroport Ben Gourion, il dira la *Birkat haDerekh* une seconde fois à son réveil [même s'il se lève au milieu de la nuit.] Il pourra alors dire la *Birkat haDerekh* à l'aéroport, puisqu'il a déjà entamé son voyage [comme précédemment – n°2].

5. Celui qui a entamé la majorité de son voyage et réalise qu'il n'a pas dit la *Tefilat haDerekh*, pourra dire cette prière avec *Berakha*, tant qu'il lui reste à parcourir au moins 4,6 km jusqu'à l'entrée de la ville de destination. [Les limites de la ville sont établies comme en n°1.]

6. **Question:** Celui qui voyage en voiture doit-il s'arrêter pour dire la *Tefilat haDerekh* ?

Réponse: A priori, il est souhaitable de s'arrêter, mais il n'est pas nécessaire de sortir de la voiture. Si cet arrêt présente un quelconque désagrément –tel qu'un risque d'accident même minime sur la bande d'arrêt d'urgence– il n'aura pas besoin de s'arrêter.

e. Réaliser que chaque *Tefila* est écoutée, immédiatement

Toutes les *Berakhot* de la *Amida* sont au présent – *'Honen haDaat* - qui **attribue** [à l'homme] la sagesse, *Boném Yeroushalaïm* - qui **construit** Jérusalem. Le *Sia'h Its'hak* explique que cette tournure vient insister sur le fait que la *Tefila* injecte **immédiatement** une 'dose' de vitalité dans le monde, proportionnelle à sa concentration et sa sincérité!

La Guemara [*Baba Metsia* 85B] raconte: 'Eliyahou Hanavi dévoila une fois à Rebbi que si Rabbi 'Hiya et ses enfants se réunissaient pour prier ensemble, ils amèneraient la rédemption immédiatement. Rebbi ne tarda pas à les réunir. Il instaura un jour de jeûne et les somma d'officier la *Tefila*. Lorsque Rabbi 'Hiya prononça '*Mashiv Haroua'h*' *–qui fait souffler le vent–* le vent se leva. Il dit '*Morid Haguéchem*', la pluie tomba. Il arriva à '*Mehayeh Métim*' *–qui fait revivre les morts–*, et la terre commença à trembler. Une voix s'éleva dans le ciel: '*Qui a dévoilé aux hommes ce grand secret? Eliyahou?! Qu'il vienne immédiatement!*' Elyahou se fit alors réprimander et reçut l'ordre d'aller distraire Rabbi Hiya en pleine *Tefila*.

Plusieurs détails de cette histoire nécessitent approfondissement. Pour notre propos, contentons-nous de retenir la force d'une *Tefila* dite avec sincérité: en prononçant de simples mots, la *Tefila* peut **immédiatement** apporter la délivrance. Selon le *Sia'h Itzhak*, **chaque *Tefila*** agit tout de suite. La question de savoir combien ne dépend que de nous! Une pureté de cœur comme celle de Rabbi 'Hiya et ses enfants qui prononceraient la *Berakha* de '*Boném Yeroushalaïm*', pourrait faire descendre instantanément le *Beit haMikdash* du ciel. Pour nous, notre concentration et sincérité détermineront si l'on saupoudrera quelques grains de sable sur les ruines de Jérusalem, ou si l'on commencera à apporter des vraies pierres! Idem pour la *Berakha* pour la sagesse, délivrance, guérison, subsistance, etc.

• Quelques instructions pour le voyage en bus ou train

1. Celui qui voyage en bus ou train et a la possibilité de se lever pour réciter la *Tefilat haDerekh* agira a priori ainsi.

2. Si dans le champ de vision d'un homme se trouve une femme même non-juive qui n'est pas couverte correctement –épaules, coudes, genoux–, ou bien, une femme juive qui n'a pas la tête couverte, il est interdit de réciter une *Berakha* devant elle. Comment devra-t-il procéder? [*Selon la (dés-)information laïque, l'usage des religieux est de lui cracher dessus!* :p] Il devra dans la mesure du possible changer de place. Ou a posteriori, tourner la tête ou fermer les yeux.

Cette instruction est la même à chaque fois qu'il devra réciter une *Berakha*, ou même étudier la Torah en prononçant les mots. [Par contre, il pourra a posteriori lire des yeux un texte de Torah.]

3. **Question:** Lors d'un voyage organisé en autocar, un homme peut-il dire la *Tefilat haDerekh* au micro pour acquitter les autres?

Réponse: Les auditeurs ne peuvent s'acquitter par sa *Tefila* **que si sa voix porte assez pour se faire entendre même** sans micro. Autrement, il n'est pas possible de se faire acquitter d'une *Berakha* ou *Tefila* ainsi.

Explications: **a.** On peut s'acquitter de la *Tefilat haDerekh* récitée par un autre, mais à la stricte condition d'entendre sa voix **naturelle**. Or, la voix issue du micro est d'abord transformée en onde électrique, et a de ce fait le même statut qu'un enregistrement, par lequel on ne peut s'acquitter d'aucune Mitsva – *Shofar*, *Meguila*, ou toute autre *Berakha*.

b. Nous avons intentionnellement posé le cas d'un **homme** qui acquitte les autres et non d'une femme, car une femme doit a priori s'abstenir de prendre la parole devant des hommes, surtout pour les acquitter d'une *Berakha* ou Mitsva [Chou-Ar ch.689 §2]. A posteriori, lorsqu'aucun homme ne sait dire cette *Tefila*, une femme pourra l'en acquitter, puisqu'elle est elle-même imposée de dire la *Tefilat haDerekh*.

f. Prier = désirer

Nous rapportions le mois dernier une grande découverte: le Maharal affirme que prier et désirer sont presque synonymes. La définition de la *Tefila* est de **désirer ardemment un bienfait** au point d'exprimer à Hashem ce souhait. Soit, si on veut savoir si on a prié convenablement ce matin, **cela revient à se demander si le cœur a désiré**, s'il a vivement espéré voir une situation s'améliorer et a de ce fait imploré la miséricorde d'Hashem! Celui qui prie avec toute sa tête, en pensant à la signification des mots, sans jamais se distraire, mais n'éveille pas son cœur à désirer, réalise certes un remarquable travail intellectuel, mais n'a concrètement pas prié!

Cette définition s'accorde avec la Halakha évoquée il y a 3 jours: '[Lorsqu'il prie,] *il doit supplier Hashem d'avoir pitié de lui, tel un misérable qui frappe à la porte et sollicite de l'aide.*' Soit, réaliser qu'en l'absence du soutien d'Hashem, on n'a réellement aucun acquis ou assurance d'être protégé de tout dommage, et de ce fait, implorer Sa miséricorde comme un misérable qui frappe aux portes. Comme nous le rapportions, plusieurs décisionnaires pensent qu'une récitation de la *Tefila* sans ressentir ne serait-ce qu'un brin de cette humilité invalide sa prière, et lui enjoignent de recommencer!

Ainsi, la Halakha tolère et exhorte même d'ajouter dans la *Amida* des prières personnelles dans lesquelles nous explicitons nos besoins devant Hashem. Le Choulh'an Aroukh [ch.119] prescrit d'insérer ces prières selon leur contenu dans la *Berakha* de la *Amida* correspondante – prier pour un malade dans *Réfaenou*, pour qu'Hashem nous pardonne une faute précise dans *Sela'h*, etc. Ou encore, on pourra inclure tout type de demande dans *Shoméa Tefila*. Même celui qui ne parle pas l'hébreu peut insérer ses prières personnelles en les exprimant dans sa langue natale. [M-B ch.122 §8]

Ajoutons au passage que selon le 'Hida, il vaut mieux **penser** à chacun de nos besoins dans chacune des *Berakha* de la *Amida*, et attendre d'arriver à *Shoméa Tefila* pour **expliciter** ces prières.

Halakha: Tefilat haDerekh

• Le texte de la *Tefilat haDerekh*

La *Tefilat haDerekh* est constituée d'un texte dans lequel on demande à Hashem de nous protéger de toute malencontreuse aventure sur notre chemin que l'on conclut par: ***Baroukh Ata Hashem, Shoméa Tefila*** *– Tu es source de bénédiction Hashem,* [qui] *écoute la prière*. Toutes les versions de ce texte expriment ce même principe, et elles sont toutes valables pour s'acquitter de cette *Tefila*. [Nous avons rapporté en fin de livre la version d'un *Sidour* séfarade.] Apportons quelques précisions.

1. Toutes les versions sont rédigées au pluriel. Même celui qui voyage seul doit a priori la dire ainsi, et prier pour les voyageurs qui seraient sur une autre route, car le fait de prier pour la réussite des autres est propice à ce qu'Hashem agrée notre prière personnelle.

2. Nous apprenions que si l'on voyage et rentre chez soi dans une même journée, on s'acquitte pour ces trajets par la *Tefila* récitée à l'aller. Ainsi, on ajoutera a priori la mention 'וְתַחֲזִירֵנוּ לְשָׁלוֹם' *- et ramène nous en paix*. Si on ne l'a pas ajoutée, on s'est quand même dispensé de la *Tefila* pour le trajet retour, et il sera interdit de la dire une seconde fois en disant le nom d'Hashem de la *Berakha*.

3. Il est permis d'ajouter d'autres mentions dans ce texte, selon nos besoins. Par ex. si l'on craint de faire un accident, on pourra dire וְתַצִּילֵנוּ מִתְּאוּנוֹת דְּרָכִים [*VéTatsilénou miTéounot Derakhim*] - ***et préserve nous d'accident de la route***.

4. Celui qui ne connaît par cœur que le début de la *Tefilat haDerekh*, pourra le réciter et conclure par la *Berakha* en prononçant le nom d'Hashem. En effet, le simple fait de dire *Yéhi Ratson ... shéTolikhénou Léshalom –que Ta volonté soit de nous conduire en paix–* est déjà une prière pour qu'Hashem le protège en route.

Vous appréciez le '***5 minutes éternelles***' ? Abonnez-vous!

Moussar : Tefila

01/08/13

Nous avons jusque-là défini le but et principe de la *Tefila*, et indiqué quelques conseils pour parvenir à prier sincèrement. Abordons à présent la seconde partie du thème: la signification de la *Tefila*. Ce sujet est quelque peu difficile à traiter dans le cadre de notre brochure, lue et appréciée par un public très diversifié. Certains sont en effet d'un niveau débutant, ne savent peut-être pas même lire l'hébreu, et d'autres sont déjà bien engagés, connaissent le sens simple des mots de la *Amida*. Afin de satisfaire tout le monde, nous approfondirons **la structure de la *Amida***. Pour ce faire, nous expliquerons succinctement le contenu et positionnement de chacune des 19 *Berakhot* et choisirons une expression du paragraphe que nous expliquerons.

Shlomo Hamelekh dit: **עֲמַל הַכְּסִילִים תְּיַגְּעֶנּוּ אֲשֶׁר לֹא יָדַע לָלֶכֶת אֶל עִיר** - *Le mal que se donnent les sots les exténue, parce qu'ils ne connaissent pas le chemin de la ville* [*Kohelet* 10:15]. Dans plusieurs domaines, l'homme désire atteindre un certain bien-être, mais traverse pourtant les étapes qui l'y mènent avec amertume, parce qu'il n'intègre pas qu'il progresse en ce moment vers son idéal. Prenons l'ex. d'un couple qui attend un enfant, qu'il rêve d'éduquer aux bonnes valeurs. Puis cet enfant nait et fait sa première bêtise. Objectivement, les parents ont enfin l'occasion de concrétiser leur rêve: **l'éduquer**. C.-à-d., l'aider à s'élever au dessus de sa nature sauvage. Pourtant, nombreux sont ceux qui perdront leur sang-froid et se désoleront de ce petit 'animal' qui n'a pour seule faute de ne pas être né mature. Ces parents ne rêvaient-ils pourtant pas de **l'éduquer**?! La raison de cette colère est simple: ils n'intègrent pas que cette bêtise est le commencement de la longue route de l'éducation, et se désolent de ce fait de ne pas y être déjà arrivés!

Si l'on ne parvient pas à prier pleinement c'est notamment parce que l'on ne sait pas que les paragraphes de la *Tefila* s'enchaînent selon un ordre précis, qui nous permet de pénétrer davantage dans le palais du Maître du monde pour nous entretenir intimement avec Lui et implorer Son aide.

A suivre...

Halakha: Tefilat haDerekh

1. Avant de commencer le texte de la *Tefilat haDerekh*, il est souhaitable de réciter une autre *Berakha*. Par ex. boire de l'eau puis réciter la *Berakha* de *Boreh Nefashot*, et d'enchaîner la *Tefilat haDerekh* immédiatement. Ou encore, si l'on s'est soulagé aux toilettes, on dira *Asher Yatsar*, et récitera ensuite la *Tefilat haDerekh*.

Pour aller plus loin... Cette instruction provient d'une règle qui établit que toute *Berakha* longue –dans laquelle on évoque plusieurs sujets– doit ouvrir par le mot *Baroukh*, et se faire conclure par une autre *Berkaha*. Par ex. *Asher Yatsar*, *Al haMi'hya*, etc. Sauf lorsque l'on enchaîne plusieurs *Berakhot* d'affilée, comme c'est le cas des 2e et 3e *Berakhot* du *Birkat haMazon*, ou des *Berakhot* de la *Amida*.

Théoriquement, le texte de *Tefilat haDerekh* aurait lui-aussi dû débuter par le mot *Baroukh*. Mais pour des raisons particulières, nos Maîtres n'ont pas rédigé ce texte ainsi. Le Choul'han Aroukh [ch.110 §6] conseille de ce fait de rectifier dans la mesure du possible cette 'anomalie' en disant avant sa récitation une autre *Berakha*.

Evidemment, si on ne peut pas agir de la sorte, on dira la *Tefilat haDerekh* telle quelle sans tarder, même si l'on pense avoir l'opportunité de dire une autre *Berakha* quelques kilomètres plus loin.

2. Nous avons évoqué plusieurs cas où il faut réciter la *Tefilat haDerekh* sans prononcer le nom d'Hashem de la *Berakha* de la fin. Notamment, pour les séfarades qui parcourent une distance supérieure à 4 km de route interurbaine, mais inférieure à 72 min de route. [Ou selon certains, lorsque l'on roule constamment sur une route de grande affluence.]

Pour tous ces cas, rav S.Z. Auerbach zatsal conseille de réciter ce texte dans la *Amida* qui précède le voyage. Comment faire? Lorsque l'on arrivera à la *Berakha* de *Shéma Kolenou*, on dira le texte jusqu'à *'Honeinou vaAneinou ouShema Tefilateinou*, puis on continuera *'Yehi Ratson Milefaneikha...*' jusqu'à avant la *Berakha* de la fin, et on reprendra alors la *Amida* à '*Ki Ata Shoméa Tefilat...*'

Moussar : Tefila

02/08/13

De prime abord, prier peut paraître une Mitsva astreignante. La prière du matin à elle seule prend près d'une heure, dans laquelle on lit différents passages, tantôt assis, tantôt debout. Avec au milieu la *Amida*, un texte d'une dizaine de pages qu'on lit à voix basse, les pieds joints. Certains s'exercent pendant des années à boucler cette récitation en un temps record, se font décorer de la médaille du meilleur officiant, et leur performance octroie à leur synagogue le privilège d'exploser tous les jours de visiteurs! Le temps est venu de mettre un terme à ce désastre!

Comme nous l'introduisions, toute la *Tefila* a un ordre. L'homme vit dans un monde matériel, où la main d'Hashem est voilée. Prier profondément requiert de lever progressivement les voiles épais qui dissimulent la main d'Hashem. Des *Korbanot*, puis des *Pesoukei deZimra*, pour passer à la récitation du *Shema*, des *Berakhot* qui le précèdent, et de celles qui le suivent, jusqu'à la *Amida*... Chaque étape a pour but d'éveiller en nous un sentiment singulier, pour déceler étape par étape la main d'Hashem qui dirige tout cet univers – du monde ici-bas, aux zodiacs, et aux différents mondes des anges. Puis au moment crucial de la *Amida*, on se tient devant Le Maître du monde et parle avec Lui, aussi naturellement que l'on s'adresse à un humain. [Tandis que les prières qui succèdent à la *Amida* servent à nous faire redescendre dans la réalité du monde, après avoir vécu des moments si intenses.]

Pour notre propos, nous nous contenterons –du moins, dans ce numéro– d'expliquer la structure de la *Amida* uniquement. Cette *Tefila*, rédigée par 120 sages à l'époque des derniers Prophètes, inclut dans son style simple des prières pour tous les besoins essentiels du monde et du peuple d'Israël. Composée de 19 *Berakhot*, celles-ci s'enchaînent selon une logique bien précise. Disons le d'entrée : ces 19 *Berakhot* sont en fait 4 groupes de *Berakhot* : les 3 premières, puis 6 *Berakhot*, pour enchaîner sur une deuxième série de 6 qui inclut une 7e, et conclure sur les 3 dernières.

Halakha: Tefilat haDerekh

• *Levaya* et *Tseida laDerekh*

1. '*La Mitsva de **Lévaya** est plus grande que la Mitsva de Hakhnassat Or'him* – recevoir un invité...' [Rambam *Evel* chap.14 §2]. Après avoir offert l'hospitalité, il y a une Mitsva de se soucier que l'invité reprenne son chemin en toute sécurité. Cela implique la Mitsva de ***Levaya*** – de le **raccompagner** pour lui montrer le chemin et le prévenir d'éventuels dangers, mais aussi, la Mitsva de *Tseida laDerekh* – de lui prévoir un casse-croûte pour son chemin.

Initialement, la Mitsva de *Lévaya* impliquait d'accompagner l'invité jusqu'à la sortie de la ville. A notre époque, cette Mitsva n'est, au sens simple, plus vraiment en vigueur, puisque nos routes sont relativement bien indiquées et ne présentent pas de danger. Toutefois, nos Maîtres ont dévoilé un caractère mystique de cette Mitsva, particulièrement bénéfique à l'invité et à son hôte pour n'être confrontés à aucun embarras la journée suivante. Ainsi, le Hafets Haïm [*Ahavat Hessed* III ch.2] enjoint de toujours raccompagner ses invités sur une distance d'au moins 4 *Amot* = 2,4m à l'extérieur de la maison.

2. Lorsque l'on s'apprête à entamer un voyage à risque, le *Kaf haHaïm* [ch.110] prescrit un rituel de *Levaya* fondé sur des sources kabbalistiques, selon lequel le voyageur quitte sa maison en présence de ses proches, avec lesquels il prononce à tour de rôle des versets.

Dans le même ordre d'idées, nous avons l'usage de dire après la *Tefilat haDerekh* des versets propices à la sauvegarde, dont les premières lettres forment en acrostiche le mot לוויה' [*Lévaya*]. Il est souhaitable de dire ces versets, bien qu'il n'y ait pas d'obligation.

3. Lorsque l'on part en voyage, le Mishna Beroura [ch.110 §20] prescrit d'emporter avec soi de la nourriture casher, et ne pas s'appuyer sur le fait que l'on parviendra surement à s'approvisionner sur la route – ou sur le fait que l'on a commandé un repas casher dans l'avion.

Notre *Paracha* traite des lois de la ***'Ir Hanida'hat*** – la cité maudite, la ville dont les habitants se sont livrés à l'idolâtrie. Lorsque des missionnaires entraînent la majorité des habitants d'une ville à adorer d'autres divinités, la Torah impose de trancher la tête de tous les fauteurs, et de brûler la ville, avec les biens de tous les habitants.

A la fin de cette *Paracha*, la Torah dit (13:18): וְלֹא יִדְבַּק בְּיָדְךָ מְאוּמָה מִן הַחֵרֶם לְמַעַן יָשׁוּב ה' מֵחֲרוֹן אַפּוֹ וְנָתַן לְךָ רַחֲמִים וְרִחַמְךָ וְהִרְבֶּךָ כַּאֲשֶׁר נִשְׁבַּע לַאֲבֹתֶיךָ – *Que rien de la cité maudite ne s'attache à ta main, afin qu'Hashem apaise sa colère,* ***qu'Il te donne de la miséricorde et te prenne en pitié****, afin de te multiplier comme il l'a juré à tes pères.* Que signifie la redondance, *qu'Il donne la miséricorde*, et *te prenne en pitié*?

Le *Or ha'Haïm* commente: un homme qui s'adonne à des actions cruelles, même nécessaires, perd forcément sa sensibilité et sa clémence. Le fait de devoir tuer les habitants de la cité maudite devrait, selon l'ordre naturel du monde, inculquer aux exécuteurs une certaine sauvagerie. Or, Hashem se comporte avec les hommes *Mida Kenegued Mida* – selon la loi du talion: Hashem calque Sa conduite sur celle que l'homme adopte. Comment dans ce cas peut-Il épancher Sa compassion envers ceux qui ont apaisé Sa colère? Hashem promet: 'Je vous introduirai de la miséricorde dans votre cœur, afin de Me permettre de vous prendre en pitié!'

Nous apprenons de ce passage 3 points de *Moussar* fondamentaux:

- Le fait de s'adonner à une mauvaise vertu, même si nécessaire, fait pénétrer dans notre cœur de la perversité.
- Un homme qui adopte une bonne conduite –par ex. de bonté ou de clémence–, verra la Providence se comporter avec lui de la même façon.
- Hashem peut décider de prendre le contrôle de nos sentiments! Lorsqu'Il le désire, Il nous met dans le cœur de la passion ou du dédain envers quiconque!

1. De la même façon qu'il faut veiller à emporter en voyage de la nourriture, le Mishna Beroura prescrit de garder à portée de main ses *Tefilin*. Même lorsque le voyage est censé ne durer que quelques heures, il arrive que l'on rencontre des imprévus qui peuvent nous faire manquer cette précieuse Mitsva.

Ou pire encore, certains empruntent dans une telle situation les *Tefilin* d'un autre alors qu'ils ne sont pas ajustés à leur taille, et les mettent en équilibre instable sur la tête. **Une telle pose est totalement invalide**. La Torah prescrit **d'attacher** les *Tefilin*. Pour celui de la tête, on accomplit cette injonction lorsque l'on cale le *Téfilin* en l'enfonçant. Il faut impérativement veiller à ce que ce *Tefilin* soit **entièrement** posé **à l'endroit du cuir chevelu**, sans déborder ne serait-ce qu'un peu sur le front. En cas de perte de cheveux, on définira l'emplacement des *Tefilin* selon les premières pousses de cheveux d'avant calvitie. [Mishna Beroura ch.110 §20 et Chou-Ar ch.27 §9-10]

2. Deux fois par jour, nous disons dans le *Shema* וְדִבַּרְתָּ בָּם וכו' וּבְלֶכְתְּךָ בַּדָּרֶךְ - *Et tu parleras d'elles* [des paroles de Torah]*... et* ***lorsque tu seras sur la route***. Il a une Mitsva d'étudier la Torah lorsque l'on voyage. Celui qui conduit veillera tout de même à rester vigilant sur sa route, et ne parlera que de sujets de Torah simples. [M-B *Ibid.*] Rappelons par la même occasion que la Mitsva d'étudier la Torah **au moins quelques instants de jour et de nuit** reste en vigueur même en vacances!

• En arrivant en vacances...

Nos Maîtres ont instauré de prononcer des *Berakhot* particulières sur des créations et phénomènes naturels surprenants, ou sur des créatures originales. Notamment, sur la mer ou la montagne, sur les éclairs, l'orage ou l'arc en ciel, ou encore, à la vue d'un singe ou d'un éléphant. Le principe des ces *Berakhot* consiste lui-aussi à reconnaître la main du Créateur derrière les sentiments et impressions suscités par ces phénomènes qui nous semblent si 'naturels' – c.-à-d. non dominés par une force suprême.

• Les 3 premières *Berakhot*

***'Un** jour, un officiant prononça une Tefila devant Rabbi Hanina, et glorifia Hashem de plusieurs qualificatifs: « Hashem le grand, le fort, le redoutable, le géant, le puissant, le glorieux, le vénéré, le suprême, le véritable etc. » Lorsqu'il acheva sa longue liste, Rabbi Hanina lui demanda: «Penses-tu avoir fini de qualifier la suprématie d'Hashem?!* –Lorsque l'on fait l'éloge de quelqu'un, si on manque une partie importante de ses vertus, la louange s'avèrera outrage! Par ex. dire d'un gros bras qu'il fait trembler les enfants du quartier est une insulte! Ainsi, Rabbi Hanina fit remarquer à cet officiant qu'une infinité d'attributs glorieux envers Hashem sera toujours une injure face à Sa réelle puissance!– *Nous-mêmes, lorsque nous osons dire* הָאֵל הַגָּדֹל הַגִּבֹּר וְהַנּוֹרָא –Le Dieu, Le **grand**, Le **puissant**, et Le **redoutable**–, *si ce n'était Moshé notre Maître qui glorifia Hashem ainsi, et les sages de la grande assemblée qui décidèrent de reprendre ces qualificatifs, nous n'aurions jamais osé louer Hashem d'aucune manière!'* [*Berakhot* 33B]

Le Gaon de Vilna zatsal [*Avnei Elyahou*] explique que toutes les vertus que nous pourrions percevoir d'Hashem sont incluses et dérivées du nom et des 3 qualificatifs évoqués par Moshé – הָאֵל הַגָּדֹל הַגִּבֹּר וְהַנּוֹרָא [*haËl, haGadol, haGuibor véhaNora*] – Le **Dieu**, Le **grand**, Le **fort**, et Le **redoutable**. Par ex. glorifier Hashem d'être *'Hessed* –bon– est un dérivé de la vertu de *Gadol* – grand; *Emet* –vrai– est dérivé de la vertu de *Nora* – le redoutable. [Ces qualificatifs sont amplement développés dans le Zohar et la Kabbale, qu'il n'est pas de notre propos d'étudier.] Et d'ajouter que toute la *Amida* est fondée sur ces 4 attributs. A l'instar d'un arbre qui fait sortir d'un même tronc des branches dans différentes directions, toutes les louanges et *Berakhot* que nous prononçons sont des rameaux ou des dérivées de l'un de ces 4 mots que nous définirons, en évoquant quelques exemples.

Pour un Zéra shel Kayama à
Déborah bat Martine Miryam

Halakha: à la mer

• La *Berakha* sur la mer et la montagne

1. Celui qui voit la mer ou la montagne alors qu'il ne les a pas vus depuis plus de 30 jours doit dire la *Berakha* :

בָּרוּךְ אַתָּה ה', אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, עוֹשֶׂה מַעֲשֵׂה בְרֵאשִׁית

Tu es source de bénédictions, Hashem, notre Dieu, le roi du monde, qui a créé [le monde] ***à son commencement***

Nous exprimons par cette *Berakha* notre émerveillement de voir un élément naturel qui a directement été créé par Hashem lors de la Création du monde sans que la main humaine ne l'ait modifié, et reconnaissons ainsi que tout l'univers a été créé par Lui.

2. Par conséquent, on ne dira pas cette *Berakha* sur un bras de mer qui a été artificiellement forgé par l'homme, tel le canal de Suez.

3. De même, les décisionnaires dispensent la mer Morte de cette *Berakha*. En effet, un Midrash [Cf. Rashi *Lekh lekha* 14:2] raconte qu'Hashem n'a pas réalisé cette mer à la Création du monde mais plus tard, lorsqu'il détruisit Sodome et Gomorrhe, à l'époque d'Avraham.

Cependant, la Guemara [*Baba Batra* 74B] contredit ce Midrash. [Certains expliquent que cette mer existait, mais qu'Hashem l'a déplacée.] Les décisionnaires prescrivent de ce fait de dire la *Berakha* sans prononcer le nom d'Hashem. Soit, *Baroukh Ata Melekh haOlam Ossei Maassei Bereshit*.

4. Il faut dire cette *Berakha* lorsque l'on voit le lac de Tibériade. La Halakha prescrit d'ailleurs de la réciter, **en théorie**, à la vue d'un grand fleuve, à condition d'être sûr qu'il existe depuis la création du monde **et** n'a pas changé son cours. Concrètement, seuls les 4 fleuves qui sortaient du Gan Eden remplissent **certainement** ces conditions.

5. Il est possible de dire la *Berakha* sur la mer la nuit.

6. Quant à la *Berakha* sur les montagnes, le Choul'han Aroukh [ch.228] prescrit de la réciter uniquement sur une montagne très élevée. Ainsi, on ne la dira pas à la vue des plateaux du Golan, mais on pourra la dire à la vue du Hermon.

Pendant des années, David haMelekh amasse une fortune pour que son fils Shlomo puisse construire le *Beit haMikdash*. A la fin de sa vie, il invite les Bnei Israël à se réjouir de cette réussite, et désigne Shlomo roi d'Israël aux yeux de tous. Puis, il loue Hashem et dit: לְךָ ה' הַגְּדֻלָּה וְהַגְּבוּרָה וְהַתִּפְאֶרֶת וכו' - *A Toi Hashem, Te revient la* ***grandeur****, la* ***puissance*** *et la* ***splendeur****...* La Guemara [*Berakhot* 58A] illustre ces 3 attributs: '*La* ***grandeur****, c'est la création du monde. La* ***puissance****, c'est la sortie d'Egypte* [...] *La* ***splendeur****, c'est le don de la Torah.*'

De toutes les conduites qu'Hashem adopte avec Ses créatures, nos Maîtres distinguent 3 pôles, assimilés à des directions –la droite, la gauche, et le milieu–, souvent appelées *'Hessed, Din* et *Ra'hamim* – la bonté, la justice, et la miséricorde. Soit, une force qui épanche le bien, une 2e qui le retient, et une 3e qui concilie les 2 autres pour faire évoluer les créatures vers un but précis – les amener à recevoir les bontés d'Hashem en les méritant, sans éprouver de gêne.

Imageons cela par un père qui désire le bien absolu de son fils. D'une part, il a les moyens de tout lui donner. Cependant, le gâter sans limite ne favorisera pas sa sensibilité; le père doit de ce fait imposer un règlement très strict, ayant pour but de stimuler son fils à se conduire noblement, sous peine de ne **rien** recevoir. Mais objectivement, le but final n'est pas la destruction de l'enfant; ainsi, le père veille constamment à favoriser l'évolution du fils, en **adoucissant** la rigueur des sentences [**sans pour autant pardonner ses écarts**, car le fils ne doit pas se laisser à croire qu'il peut toujours s'arranger pour contourner la punition.]

Ainsi, Hashem adopte avec nous ces 3 conduites, que Moshé puis David ont appelé ***Gadol***, ***Guibor*** et ***Nora / Tiféret*** – **grand**, **puissant**, et **redoutable / splendide**. Reste à comprendre la corrélation entre ces 3 pôles, et les expressions utilisées par Moshé et David, imagées par la création du monde, la sortie d'Egypte, et le don de la Torah. [*Nos lecteurs assidus ont sans aucun doute déjà deviné la solution...*]

Halakha: à la mer

1. **Question:** Celui qui dit la *Berakha* de *Ossei Maassei Bereshit* sur la Méditerranée, puis part en excursion à Tibériade le lendemain, doit-il dire une seconde fois cette *Berakha* à la vue du lac?

Réponse: Il doit la redire.

Explication: Chaque nouvelle mer impose de réciter de nouveau la *Berakha*, à condition d'être complètement indépendantes. Mais si elles sont naturellement reliées –par ex. la Méditerranée et l'océan Atlantique, ou encore, tous les océans entre eux– on s'acquitte de ces 2 mers par une même *Berakha*. Ainsi, le vacancier en Israël qui dit la *Berakha* sur la Méditerranée, et va ensuite quelques jours à Eilat, ne redira pas cette *Berakha* sur la mer Rouge, puisque les 2 mers se rejoignent via l'océan Indien et l'Atlantique.

2. **Question:** David voyage de jour sur la ligne Paris-Tel-Aviv. Peut-il dire la *Berakha* à la vue de la mer depuis l'avion?

Réponse: Il peut et doit a priori la dire depuis l'avion. S'il ne l'a pas dite durant son vol, et se rend à la plage le lendemain, il pourra la prononcer uniquement s'il s'extasie encore à la vue de la mer [– c.-à-d. de la mer proprement dite, qui lui rappelle la création du monde par Hashem, et non sa joie d'être en vacances]. Tandis que s'il a manqué de la dire le premier jour, il ne pourra plus la dire le lendemain.

3. Ainsi, celui qui voyage à la mer et en aperçoit un bout de loin n'a pas besoin de s'empresser de la réciter immédiatement. [Plus encore, certains interdisent de dire cette *Berakha* d'un angle de vision si restreint.] Il attendra d'être à proximité de la mer, à un endroit où il pourra s'extasier devant son immensité et son ancienneté, afin de louer Hashem qui l'a créée avec plus d'enthousiasme.

4. [Ne fermons pas ce thème sans évoquer que nos Maîtres ont instauré une *Berakha* particulière sur 'la mer immense', *Baroukh…Chéassa Et Hayam Hagadol*. Les décisionnaires discutent cependant s'il s'agit de la Méditerranée ou de l'Atlantique. Dans le doute, on dira toujours la *Berakha* de *Ossei Maassei Bereshit* lorsque l'on ne voit que l'une des 2 mers.]

• הַגְדֻלָּה – ***La grandeur,* c'est la création du monde**. Le Rambam [*Yessodei haTorah* 4:11] écrit: '*Lorsqu'un homme contemple la création du monde –qu'il s'agisse de la hiérarchie des anges, de la disposition des zodiacs, ou de la nature du corps humain– il prend conscience de la main divine qui a créé cet univers. Son cœur se remplit d'amour pour son Créateur et de désir de se rapprocher davantage de Lui...*' Hashem a dévoilé Sa grandeur en créant un monde merveilleux, d'une sagesse profonde, dans lequel aucun détail n'a été laissé au hasard*. Or, l'unique but de cette création est d'épancher Ses bontés sur l'homme [comme nous le développions amplement en Iyar n°29]. Il s'avère qu'Hashem a dévoilé Sa grandeur par souci de ***'Hessed* –bonté,** c.-à-d. par désir de faire du bien à l'homme– pour que celui-ci contemple Son immensité, s'en émerveille et se rapproche de Lui.

A suivre...

---

* Précisons au passage que même les **vrais** philosophes –datant de l'époque où l'homme pensait encore!– ont reconnu l'existence d'une force supérieure qu'ils appelèrent 'Nature', sans vraiment définir son origine – peut-être par souci de ne pas reconnaître l'Être suprême qui enjoint à l'homme de s'élever [Cf. *Kouzari* I]. Les négationnistes ne sont nés qu'à notre ère, en proposant une théorie qui présente certes un développement rationnel, mais qui est **à sa base fondamentalement erronée**. Leur thèse sur la naissance de la vie est tout bonnement stupide, **infiniment moins probable que de s'en remettre à notre héritage,** perpétué de père en fils depuis plus de 3000 ans. Mais que faire?! Notre époque de consommation a créé un nouveau courant intellectuel: la pensée au service de l'instinct. Le nouveau penseur tire sa conclusion avant de réfléchir, et use ensuite de sa perspicacité pour justifier son 'choix' animal. D'où le comble de la philosophie: la pensée du simplet est toujours plus juste que celle de 'l'intellectuel'!

Halakha: à la mer

• Manger et boire à la plage

Question: A la plage, Elie sort quelques minutes de l'eau pour se désaltérer. Peut-il réciter la *Berakha* torse nu?

Réponse: Il est permis de réciter **une *Berakha*** en maillot de bain uniquement. Il est cependant souhaitable de se couvrir au moins les épaules, le torse et les cuisses. Par contre, il est formellement interdit de **prier** –c.-à-d. dire la *Amida*– vêtu de manière inconvenante. Idem pour la récitation du *Birkat haMazon*.

Précisons au passage qu'il est strictement interdit pour un homme de prononcer le nom d'Hashem devant une femme qui n'est pas couverte pudiquement – même s'il s'agit de sa femme. En plus du grave interdit de regarder une femme dénudée même partiellement, la Torah enjoint particulièrement de ne pas prononcer le nom d'Hashem devant une chose indécente.

Explications: a. Dans la Parasha de *Ki Testé* –de la semaine prochaine– la Torah prescrit: **וְלֹא יִרְאֶה בְךָ עֶרְוַת דָּבָר** - *Il ne faut pas que l'on voie chez toi une chose indécente*. Cet interdit s'étend sur plusieurs domaines, que l'on peut classer en 4 niveaux :

1°) l'interdit pour un homme de prononcer le nom d'Hashem ou étudier la Torah face à une femme qui n'est pas couverte correctement. Soit, **des coudes jusqu'en dessous des genoux** [*ainsi que toute la zone intermédiaire, bien évidemment!*].

2°) l'interdit pour un homme ou une femme de prononcer le nom d'Hashem devant son semblable dénudé – c.-à-d. qui a **ses parties génitales** découvertes.

3°) l'interdit de dire une *Berakha* face à sa propre nudité – c.-à-d. lorsque l'on est soi-même nu, tout seul. [Il existe une légère différence entre les hommes et les femmes. Cf. Chou-Ar ch.74 §4]

4°) l'interdit de dire une *Berakha* vêtu d'une tunique uniquement, sans porter de dessous. Outre l'interdit de **voir** sa nudité, il faut aussi marquer une séparation entre le cœur et les parties génitales. [*Ibid.* §1-2]

• הַגְּבוּרָה – ***La puissance*, c'est la sortie d'Egypte**. Nous développions en Nissan [n°28] que les miracles produits en Egypte avaient pour but de contraindre les Egyptiens à libérer les Bnei Israël, mais aussi –et surtout!– à dévoiler la puissance d'Hashem dans le monde. Soit, 2 points essentiels: Hashem **modifia à Sa guise toutes les lois de la nature**, et dévoila par la même occasion qu'**Il veille sur le monde**, connaît les justes et les fauteurs, qu'Il récompense ou châtie rigoureusement, selon leurs faits exacts.

• הַתִּפְאֶרֶת – **La splendeur, c'est le don de la Torah**. Nous développions en Iyar [n°29] la singularité du don de la Torah: Hashem leva à cette occasion tous les voiles qui dissimulent Sa présence, et les Bnei Israël perçurent le *Emet* d'Hashem – *litt.* la vérité. Ils réalisèrent que tous les événements qui semblent s'enchaîner chaotiquement convergent en réalité vers une finalité: le dévoilement de Son unicité. Derrière le rideau, Hashem tient parfaitement toutes les ficelles, encourage et réprimande selon le besoin du moment, pour que l'homme atteigne sa perfection. A cette même occasion, ils perçurent aussi la profondeur de la Torah, en prenant conscience que chaque détail des Mitsvot est issu d'une sagesse suprême, ayant pour but de raffiner la création de l'homme. David qualifia ce *Emet* de *Tiferet* –splendeur– et Moshé de *Nora* – redoutable ou **révéré** [de *Yaré* – craindre], parce que l'homme qui réalise l'ordre précis selon lequel Hashem dirige le monde s'émerveille de sa profondeur, et s'emplit en même temps de crainte.

Expliquons à présent la raison pour laquelle nous faisons précéder les 3 attributs הַגָּדֹל הַגִּבּוֹר וְהַנּוֹרָא [*haGadol, haGuibor véhaNora*] –Le **grand**, Le **fort**, et Le **redoutable**– par le nom d'Hashem הָאֵל [*haËl*]. Le Ramak explique que ce nom –qui signifie aussi 'puissance'– exprime qu'Hashem a créé le monde et **le maintient constamment**; si Sa volonté cessait un instant de maintenir cette création, tout retournerait au tohu-bohu. Ainsi, avant de glorifier Hashem, nous rappelons que nous n'avons aucun qualificatif pour définir Son infini, car Il a fait sortir du néant tout l'univers.

1. **Explications** (suite)**: b.** Il ressort de l'étude d'hier qu'il n'y a pas d'interdit à prononcer le nom d'Hashem en maillot de baind. En revanche, il est interdit de prier ainsi, car la *Amida* est un moment d'audience devant le Roi des rois, durant lequel il faut se tenir avec dignité. [Chou-Ar ch.74 §6 et ch.91 §5] La Halakha loue d'ailleurs celui qui consacre des beaux vêtements pour ce rendez-vous [ch.98 §4]

c. La permission de dire le nom d'Hashem torse nu n'est donnée qu'en cas de force majeure. Il est souhaitable de toujours veiller à se couvrir dignement pour évoquer le nom d'Hashem. [M-B ch.74 §22]

d. Quant à la récitation du *Birkat haMazon*, le Or Letsion [ch.13 §3] tend à lui attribuer le même statut que la *Tefila*. Il est donc conseillé de se couvrir au moins des épaules jusqu'aux genoux pour le réciter.

2. **Question:** Elie a une nouvelle question: doit-il mettre sa Kippa pour dire une *Berakha*, ou bien, peut-il se contenter de mettre la main sur sa tête?

Réponse: Sa propre main ne suffit pas. Il est obligé de se couvrir la tête avec un tissu [ou sa manche]. A posteriori , il pourra demander à une tierce personne de mettre sa main sur sa tête.

Précisons que le devoir de porter la Kippa lorsqu'on est à la mer n'incombe qu'au moment de la récitation de la *Berakha*. Par contre, il est permis de continuer de boire à tête découverte.

3. **Question:** Yishaï veut manger un sandwich à la plage, mais n'a pas d'eau pour faire *Netilat Yadaïm*. Peut-il se laver les mains avec de l'eau de mer?

Réponse: On ne peut pas faire *Netilat Yadaïm* en versant de l'eau de mer à partir d'un ustensile, car l'eau de *Netilat Yadaïm* doit nécessairement être buvable par un chien. Yishaï a cependant une solution simple: **se tremper** les mains dans la mer directement. La mer a en effet un statut de *Mikvé* – bain rituel. Or, on accomplit parfaitement la Mitsva de *Netilat Yadaïm* en **trempant** les mains dans un Mikvé, même si l'eau n'est pas buvable. [Cf. '***5 minutes éternelles***' n°30] Un ashkénaze récitera dans ce cas la *Berakha* de *Al Tevilat Yadaïm*.

L'étiquette royale impose de ne présenter aucune requête au roi avant d'avoir fait son éloge. Sur ce même principe, nous débutons la *Amida* en louant Hashem d'être הָאֵל הַגָּדֹל הַגִּבּוֹר וְהַנּוֹרָא – Le **Dieu puissant**, Le **grand**, Le **fort**, et Le **révéré**. Soit, selon ce que nous expliquions, nous l'invoquons par Son nom qui exprime qu'Il a **créé et maintient l'existence de cet univers** à partir du néant, puis le glorifions **d'être bon**, de **dominer toutes les forces**, et Lui reconnaissons Son immense sagesse à **faire évoluer le monde vers un but précis** de manière si voilée – à emplir notre cœur de **crainte**! Inutile de préciser que nous exprimons ces louanges pour nous-même, afin d'éveiller notre conviction qu'Hashem est l'unique adresse où nous pourrons trouver secours.

Ces 3 attributs –bon, fort, vénéré– sont la base des 3 premières *Berakhot* de la *Amida*. Soit, la première *Berakha* –***Maguen Avraham***– évoque la bonté d'Hashem dans le monde. La 2è –***Me'hayé haMetim***– détaille la puissance d'Hashem. Et la 3e –***haËl hakadosh***– exprime à quel point Hashem est au-delà de notre perception.

Mais avant de commenter ces 3 *Berakhot*, précisons un principe au sujet de l'attribut de *Guibor* – le fort, assimilé à Sa rigueur ou à la justice. Il ressort de notre étude que **même la rigueur d'Hashem émane de Son *'Hessed*** –Sa bonté–, car Hashem désire amener l'homme au bien-être absolu, **matériel et spirituel**, dans lequel l'homme raffine son être, dompte son instinct animal pour s'élever au-dessus des anges.

Nos Maîtres enseignent: '*Qui est le fort? C'est celui qui domine son instinct*' – c.-à-d. qu'il n'utilise pas sa rigueur pour dominer l'autre, mais pour maîtriser totalement ses penchants afin de ne pas dévier de son objectif. Dans la même idée, lorsque nous parlons de force d'Hashem, nous exprimons certes Sa suprématie sur les forts, mais aussi et surtout le fait qu'Hashem parvient à éveiller Sa miséricorde sur Ses créatures, en 'fermant les yeux' selon le cas sur leurs écarts pour continuer à leur donner leur subsistance. Nous reviendrons sur cette notion.

Halakha: Birkat haGomel

Nos Maîtres ont instauré de dire la *Birkat haGomel* lorsque l'on est épargné de l'un des 4 dangers : חֲבוּשׁ, יִסּוּרִים, יַם, מִדְבָּר –la prison, la maladie, la traversée de la mer ou du désert–, qui forment l'acrostiche וְכָל הַ-חַיִּיִּים׳ יוֹדוּךְ סֶלָה – litt. *Afin que tous les vivants Te louent à jamais*. Commençons par prescrire les règles de récitation de cette *Berakha*. Puis, dans un second temps, nous préciserons les différentes circonstances pour lesquelles la Halakha enjoint de dire le *Gomel*.

• Comment réciter la *Birkat haGomel* ?

1. **La *Berakha* et sa signification:**

בָּרוּךְ אַתָּה ה׳ אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם הַגּוֹמֵל לְחַיָּבִים טוֹבוֹת שֶׁגְּמָלַנִי כָּל טוּב

[Baroukh... haGomel la'Hayavim Tovot shéGuémalani Kol Tov]

Tu es source de bénédiction, Hashem ... , ***qui fait du bien à ceux qui sont pourtant en faute, car Tu m'as accordé tout le bien***

Le Mishna Beroura [ch.219 §4] commente: '*même envers ceux qui fautent, Tu épanches Tes bontés et les maintiens en vie. Pour mon sauvetage aussi, Hashem, je me sais inapte à recevoir de telles bienveillances, et Te remercie de m'avoir épargné.*'

2. Après avoir répondu *Amen*, l'assemblée dit: הַאֵל שֶׁגְּמָלְךָ (כָּל) טוּב, הוּא יִגְמָלְךָ כָּל טוּב סֶלָה - *que Celui qui t'a fait du bien, perpétue sur toi tout le bien, éternellement*. [Puis celui qui a dit le *Gomel* répond *Amen*.]

3. Avant de réciter la *Berakha*, les séfarades ajoutent ce verset [Tehilim 111]: אוֹדֶה ה׳ בְּכָל לֵבָב בְּסוֹד יְשָׁרִים וְעֵדָה - *Je te loue Hashem de tout mon coeur, devant les justes et l'assemblée*.

4. La Guemara déduit de ce verset qu'il faut dire le *Gomel* en présence **d'une assemblée** et **de juste**s. Soit, en présence de 10 personnes et de 2 *Talmid Hakham* – érudits. Si possible, on la dira donc devant 12 personnes. Si on n'en a pas la possibilité, on pourra amplement la dire devant 10 personnes **dont** 2 érudits. [Ou même, devant 9 dont 2 érudits, car celui qui dit la *Berakha* peut entrer dans le compte des 10.] A posteriori, lorsqu'il n'y a pas de *Talmid Hakham*, on dira quand même le *Gomel* en public, sans retarder sa récitation dans l'espoir de la dire devant des érudits.

Durant les 30 jours de deuil de Moshé, la Guemara (*Temoura* 16A) enseigne que 3000 lois ont été oubliées. Le peuple requit alors Yehoshoua Bin Noun – le successeur de Moshé, d'implorer Hashem qu'Il les lui ré-explicite par l'intermédiaire du *Ourim veToumim* (le pectoral que portait le *Cohen Gadol* – le pontife). Mais Yehoshoua répondit: **לֹא בַשָּׁמַיִם הִוא** – *La Torah n'est plus dans le ciel.* C'est finalement Otniel Ben Kenaz qui les restitua, par la force de son raisonnement.

Imaginons *Has Veshalom* qu'Otniel n'était pas parvenu à retrouver ces 3000 *Halakhot*. Elles nous auraient manqué pour l'éternité! Pourquoi la Torah bannit-elle tellement le recours à la prophétie, et n'accepte que la déduction talmudique – à travers les 13 'méthodes' de déduction transmises que nous récitons tous les matins avant la prière?

Le Alshikh haKadosh [Rabbi Moshé Alshikh zatsal, disciple de Rabbi Yossef Karo] répond. Il était évident aux yeux d'Hashem qu'au cours des générations, des hommes se lèveraient pour prétendre avoir reçu une nouvelle 'Torah' d'Hashem. Hashem a donc fixé qu'une fois que la Torah a été transmise au peuple juif par Moshé, **aucun homme**, fût-il un vrai prophète, **n'a le moyen de modifier ne fût-ce une seule lettre de la Torah.** Seul le raisonnement rationnel des textes de la Torah, fondé sur un mode d'étude transmis, permet de déduire des nouvelles lois adaptées à l'évolution du monde.

Le Alshikh retrouve cet enseignement dans un verset de la *Paracha:*

כִּי יִפָּלֵא מִמְּךָ דָבָר לַמִּשְׁפָּט בֵּין דָּם לְדָם בֵּין דִּין לְדִין וכו' וּבָאתָ אֶל הַכֹּהֲנִים הַלְוִיִּם וְאֶל הַשֹּׁפֵט וכו' וְהִגִּידוּ לְךָ אֵת דְּבַר הַמִּשְׁפָּט

Si tu es impuissant à prononcer sur un cas judiciaire, sur une question de meurtre ou de droit civil (...) tu iras trouver les pontifes, descendants de Lévi, ou le juge qui siégera à cette époque (...) et ils t'éclaireront sur le jugement à prononcer.

כִּי יִפָּלֵא מִמְּךָ דָבָר לַמִּשְׁפָּט c.-à-d. si un cas de figure t'échappe parce que tu ne parviens pas à comprendre les textes de la Torah, alors **וּבָאתָ אֶל הַכֹּהֲנִים הַלְוִיִּם** tu iras chez les *Cohanim* et les maîtres de la Torah pour qu'ils t'enseignent l'interprétation des mots-mêmes de la Torah.

Halakha: Birkat haGomel

Question: Haïm atterrit à l'aéroport de Paris un lundi matin à 11h. Quand doit-il dire la *Birkat haGomel* ?

Réponse: Il la dira dès que l'occasion de la réciter en public se présentera – c.-à-d. en présence de 10 ou 12 personnes, comme nous l'apprenions hier. Dans la mesure du possible, il la récitera de jour. Soit, il pourra la dire l'après-midi même lorsqu'il ira prier Min'ha. Par contre, s'il ne se rend à la synagogue que le soir, pour la prière d'Arvit, il sera préférable d'attendre la prière du lendemain matin pour la dire. Quoiqu'il en soit, il préfèrera la dire immédiatement, plutôt que d'attendre le jeudi suivant pour la dire après la lecture de la Torah.

Explications: **a.** Nous apprenions qu'il faut réciter le *Gomel* en présence de 10 personnes. Le Choul'han Aroukh [ch.219 §3] rapporte de ce fait l'usage d'attendre un jour où l'on sort le Sefer Torah pour la dire –lundi, jeudi, ou Shabbat– car il y a certainement 10 personnes qui prient en public ce jour là.

b. Cependant, le Chou-Ar [*Ibid.* §6] rapporte qu'il faut a priori dire cette *Berakha* dans les 3 jours qui suivent son arrivée. En l'occurrence, la 3e journée de l'arrivée de Haïm est mercredi; il devra donc veiller à dire le *Gomel* avant la fin de cette journée.

c. A posteriori, il pourra toujours dire le *Gomel*, même après plus de 30 jours. D'ailleurs, celui qui n'a pas l'occasion de rencontrer 9 hommes juifs en même temps dira cette *Berakha* lorsque l'occasion se présentera, même plusieurs mois après.

d. Concernant le moment propice à la récitation du *Gomel*, le *Hatam Sofer* rapporte de préférer a priori le jour. En effet, nous disons cette *Berakha* en substitution du *Korban Toda* –offrande de remerciement– qu'il fallait apporter à l'époque du *Beit haMikdash*. Or, ce sacrifice ne pouvait être apporté que de jour.

Parashat Shoftim

10/08/13

A la veille de l'entrée en terre d'Israël, Hashem met en garde les Bnei Israël de s'écarter des mœurs des Cananéens, notamment du recours à la magie, à la sorcellerie, aux augures ou à l'interrogation des morts. Le Ramban explique que tous ces procédés sont de vraies sciences. La sorcellerie ou l'astrologie permettent réellement de connaître le futur, et dans une certaine mesure de l'influencer. Pourquoi dans ce cas la Torah interdit-elle ces actions? N'est-il pas légitime de désirer connaître l'avenir pour s'y préparer, psychologiquement comme matériellement?

La réponse se trouve dans la suite des versets. D'une part, Hashem promet de dévoiler aux Bnei Israël l'avenir par l'intermédiaire d'un prophète. D'autre part, il ordonne תָּמִים תִּהְיֶה עִם ה' אֱלֹהֶיךָ – *Sois intègre avec Hashem ton Dieu*. Et le Ramban d'expliquer que l'ensemble de la création est composée de 3 mondes, hiérarchisés de façon ascendante: la Terre, les Zodiacs, et le monde des Anges. Chaque action ordonnée par Hashem est transmise aux Anges, qui activent les Zodiacs. Ceux-ci enclenchent à leur tour la Nature, la force qui dirige la Terre. La capacité des sciences ésotériques est de percevoir l'ordre transmis dans les mondes inférieurs quelques temps avant que la Nature ne le reçoive. Ces sciences savent même comment modifier quelque peu ces ordres.

Par contre, le prophète prend directement connaissance de la volonté du Souverain Suprême. Par sa purification et son élévation, Hashem lui dévoile Ses intentions. Ce mode de révélation a un double avantage: il est exact et complet. Et surtout, il offre la possibilité de remédier à l'essence du décret, c.-à-d. de faire *Teshouva* – de revenir à Hashem pour qu'Il l'annule et ordonne un nouvel ordre positif aux mondes inférieurs. Alors que pour les prédictions des augures et astrologues, la Torah ordonne de ne pas les craindre, mais de rester intègre avec Hashem, car ces prédictions ne sont que le fruit de Sa satisfaction de nous. En être effrayé est aussi ridicule qu'un chien qui craint le bâton qui le frappe et non son maître!

Halakha: Birkat haGomel

1. **Question:** Nous apprenions qu'il faut nécessairement dire le *Gomel* en présence de 10 personnes. Celui qui dit le *Gomel* devant moins de 10 personnes s'est-il acquitté a postériori de sa Mitsva ?

Réponse: **a.** Cela fait l'objet d'une discussion que le Choul'han Aroukh ne tranche pas [ch.219 §3]. Dans le doute, il devra la redire en public, **sans prononcer le nom d'Hashem**. Soit, '*Baroukh Ata Melekh haOlam haGomel...*'

2. D'où l'instruction: celui qui dit le *Gomel* à la synagogue doit lever la voix assez haut pour que 10 personnes au moins l'entendent. S'il ne s'est pas fait entendre, il devra la répéter sans dire le nom d'Hashem. On ne répondra alors pas *Amen* à cette *Berakha*.

3. **Question:** Une femme doit-elle réciter la *Berakha* du *Gomel* ?

Réponse: Selon la loi stricte, une femme doit dire cette *Berakha*, autant qu'elle apportait un *Korban Toda* [offrande de remerciement] au *Beit haMikdash*. Concrètement, si elle a la possibilité de la dire devant 10 parents ou voisins proches, elle agira ainsi plutôt que de se rendre à la synagogue. Si elle ne peut pas agir ainsi, cela dépend des usages:

- beaucoup de femmes séfarades ont l'usage de la réciter à la synagogue, entre les montées du *Sefer Torah*. Elle devra se lever et dire à haute voix le *Gomel* depuis la *Ezrat Nashim* –la section réservée aux femmes–, **sans qu'aucun homme ne la voie**.
- les communautés ashkénazes ont l'usage de dispenser les femmes de cette *Berakha*, par mesure de pudeur. A l'exception du *Gomel* après un accouchement, du fait que ses proches se rendent chez elle à l'occasion du *Shalom Zakhar* ou du *Kidoush*. Si elle a manqué de la dire, elle veillera à saisir l'occasion de la réciter pudiquement une prochaine fois, lors d'une autre réunion familiale par ex.

Le Mishna Beroura rapporte la possibilité de réunir 9 femmes et un homme pour dire le *Gomel* pour toutes les occasions. Une ashkénaze peut s'appuyer sur cet avis, tandis qu'une séfarade ne dira le *Gomel* qu'en présence de 10 hommes.

• ***Maguen Avraham* – bouclier [des descendants] d'Avraham**

Cette *Berakha* ouvre la *Amida*, en glorifiant Hashem d'être Le Bon. Après avoir qualifié Hashem de manière générale par '*haËl haGadol haGuibor véhaNorah*', nous reprenons et détaillons **ces 4 expressions**, en insistant sur le fait que ces attributs émanent de Son *'Hessed*:

- ***El Elyion*** – *Dieu puissant suprême* – au-delà de notre perception.
- ***Gomel Hassadim Tovim*** – *qui épanche de '**bonnes bontés**'* – c.-à-d. qu'Hashem veille à épancher des vraies bontés, par lesquelles l'homme s'élève, afin que celui-ci se rapproche de son créateur, sans éprouver de honte à recevoir gratuitement.
- ***Koném haKol*** – litt. *qui possède tout*, peut aussi être traduit par *qui entretient* ou *améliore tout*. Rashi [*Devarim* 32:6] explique en effet ce terme à partir de la racine de ***Taken*** – réparer, à l'origine du mot ***Ken*** – le nid, qui exprime qu'Hashem 'couve' Ses créatures pour combler leurs besoins. Ce qualificatif est en corrélation avec l'attribut de *Guibor* – le fort. Comme nous l'expliquions, il évoque qu'Hashem domine toutes les forces du monde, et veille sur nous pour nous entretenir et nous faire évoluer vers le bien absolu.
- ***ouMévi Goël livnei Venehem lemaan Shemo béAhava*** – *et amène le libérateur à leurs petits-enfants* [des patriarches, évoqués en début de paragraphe], *en l'honneur de Son nom, par amour*. En rapport avec l'attribut de *Nora* –le révéré–, cette phrase exprime qu'Hashem dirige les évènements du monde vers le grand jour où Il dévoilera Son nom.

Nous concluons cette *Berakha* en déclarant notre conviction qu'Hashem est *'Ozer, Moshyia ouMaguen* – qu'Il **aide, sauve** et **protège**. Soit, quand nos actions réussissent, nous croyons que c'est Hashem qui nous a **aidés par les voies naturelles**. Lorsqu'un imprévu nous surprend et que tout s'arrange 'par hasard', nous savons qu'Hashem nous a **sauvés** par **des moyens surnaturels**. Et nous concluons en exprimant notre conviction qu'Hashem **nous épargne constamment** de différentes épreuves, sans même que nous n'en soyons conscients.

Halakha: Birkat haGomel

1. **Question:** Un enfant doit-il dire le *Gomel* ?
Réponse: La plupart des décisionnaires l'en dispensent.
Explication: Dans le texte du *Gomel*, nous disons: הַגּוֹמֵל לְחַיָּבִים טוֹבוֹת וכו' - *qui fait du bien à* ***ceux qui sont pourtant en faute****...* Or, un enfant n'est pas passible de mort pour les fautes qu'il commet. Quant aux éventuelles fautes de ses parents –pour lesquelles l'enfant peut effectivement se fait punir–, il n'est pas digne qu'un enfant clame en public que ses parents commettent des écarts pour lesquels il aurait pu payer de sa vie!

2. *Pour aller plus loin...* Précisons tout de même que certains décisionnaires n'entrent pas dans ces considérations et prescrivent à l'enfant de dire cette *Berakha*. Ainsi, si un enfant a été sauvé d'un grave danger et qu'il veut louer Hashem en public, rav S.Z. Auerbach zatsal propose une astuce pour accomplir cette Mitsva sans transgresser l'interdit de dire une *Berakha* en vain: que l'enfant aille le matin à la synagogue avant le début de la prière, et lise en public les *Birkot haSha'har* – les *Berakhot* d'avant la *Tefila* du matin.

En effet, après la série de *Berakhot* courtes, nous disons le premier *Yehi Ratson* qui se termine par '*Baroukh Ata Hashem* ***Gomel Hassadim Tovim léAmo Israël*** – *litt.* Tu es source de bénédictions, Hashem, **qui épanche ses bontés sur le peuple d'Israël**. Le rav démontre que l'on s'acquitte du *Gomel* par une telle formulation. [D'ailleurs, certains pensent que la formulation exacte de tout *Gomel* est ainsi.]

3. A chaque fois que l'on dispense de dire la *Birkat haGomel* à cause d'un doute, on essaiera de se faire acquitter par une personne qui doit de toute façon la réciter. Et si l'on n'en a pas la possibilité, on optera pour la solution précédemment évoquée.

4. Celui qui dit le *Gomel* en public doit a priori se tenir debout, à l'instar du *Korban Toda* –le sacrifice de remerciement–, que le Cohen devait égorger debout.

• ***Méhayéh haMétim*** **– qui fait revivre les morts**

Cette *Berakha* est en corrélation avec l'attribut de *Guibor* – le fort. Nous exprimons d'une part qu'Hashem domine toutes les forces –la pluie, la vie, la santé, etc.–, mais aussi, qu'Il démontre Sa suprématie en les utilisant pour nous épancher Son bien.

Expliquons la séquence: סוֹמֵךְ נוֹפְלִים, וְרוֹפֵא חוֹלִים, וּמַתִּיר אֲסוּרִים וּמְקַיֵּם אֱמוּנָתוֹ לִישֵׁנֵי עָפָר - litt. *qui soutient ceux qui tombent, guérit les malades, délivre les prisonniers, et accomplit sa promesse avec ceux qui sommeillent dans la terre*. Le Gaon de Vilna commente que ce texte met en exergue le fait qu'Hashem éprouve l'homme en lui faisant perdre ses biens [*qui tombent*], la santé [*les malades*], ou en ne lui donnant pas d'enfant [*les prisonniers* – c.-à-d. la matrice fermée]. Ces situations ont en commun le fait que l'homme n'a en général aucun pouvoir pour les améliorer lui-même. De ce fait, l'homme s'en remet à Son créateur et corrige sa conduite; Hashem le reprend alors en pitié et comble ses manques.

Nous Maîtres enseignent encore que le pauvre, le lépreux [le cas de maladie extrême], et celui qui n'a pas d'enfants, sont considérés comme des morts. Lorsque nous réalisons la force d'Hashem qui redonne vie à ces opprimés, nous renforçons notre croyance en Sa promesse de faire revivre les vrais morts – *ceux qui sommeillent dans la terre*.

Le *Sia'h Itshak* soulève au passage que l'expression '*qui sommeillent*' laisse entendre que le mort ne fait que dormir. Et d'expliquer à partir des écrits du Ari zal qu'une part du *Nefesh* –le souffle de vie– réside encore dans le corps du défunt [d'où le devoir de toujours respecter les ossements, même après plusieurs années]. A la résurrection des morts, Hashem reconstruira le mort à partir de ce brin de '*Nefesh*' demeuré dans le corps, à l'instar d'un végétal qui trouve la vie à partir d'une spore qui semblait moisir dans la terre. C'est d'ailleurs dans cette idée que nous évoquons la pluie et la rosée dans cette *Berakha*.

• Dans quelles situations doit-on dire la *Birkat haGomel* ?

1. Dans le cadre du thème des vacances développé dans ce numéro, il faudrait commencer par préciser les conditions requises pour dire le *Gomel* à un retour de voyage. Mais didactiquement, nous devons introduire une discussion à propos du *Gomel* après une maladie, qui aura de grandes conséquences. Donc, un petit hors-sujet, et on revient immédiatement sur les vacances!

2. **Question:** Après quel type de maladie doit-on dire le *Gomel*?

Réponse: **a.** Un séfarade dit le *Gomel* après toute maladie qui a provoqué son alitement. Selon le *Ben Ish Haï*, cet alitement doit s'étaler sur au moins 3 journées. [Il n'est pas nécessaire d'être couché 72h ; même un après-midi, le jour suivant, et le surlendemain matin suffisent.] Tandis que rav B-T Aba Shaoul zatsal et rav O. Yossef shlita pensent qu'il suffit de s'être alité même une demi-journée.

b. Un ashkénaze ne dira le *Gomel* qu'après une opération chirurgicale, ou lorsqu'un membre interne a été sérieusement infecté.

Explications: **a.** Ces 2 avis découlent d'une grande discussion de *Rishonim*. Le Raavad affirme que la *Gomel* n'a été instauré que lorsque l'on est confronté à un danger imminent, tel qu'un membre interne abîmé. A l'inverse, le Ramban estime que toute infection entraînant l'affaiblissement du malade au point de le forcer à s'aliter suffit pour dire cette *Berakha*, du fait qu'elle est théoriquement capable de gravement dégénérer. Le Rama tranche pour les ashkénazes comme le premier avis, et le Choul'han Aroukh tranche pour les séfarades comme le 2nd.

b. Cette discussion aura des conséquences sur le *Gomel* à réciter après un voyage, ou une sortie de prison. Un ashkénaze ne pourra le dire que s'il a été confronté à un réel danger – s'il a emprunté une route vraiment dangereuse, ou s'il a été jeté en prison pour une grave histoire, telle qu'une accusation de meurtre. Tandis qu'un séfarade la dira à chaque fois qu'il emprunte une route interurbaine, ou s'il entre en garde à vue pour une histoire d'argent uniquement.

• ***haËl haKadosh*** **– le Dieu puissant qui est saint**

Le mot *Kadosh* –saint–signifie 'être au-dessus de, transcendant'. On qualifie un homme de *Kadosh* lorsqu'il domine complètement ses instincts – c.-à-d. qu'il s'en sert à mesure exacte, et parvient de ce fait à ne pas perdre ses objectifs de vue. La Torah impose d'ailleurs à tout juif d'être '*Kadosh*' – c.-à-d. de ne pas se laisser aller à l'assouvissement constant de ses désirs instinctifs, même s'il reste dans le cadre du permis – '*Israël est un peuple Kadosh parce qu'il fait ce qu'il faut faire la nuit, et pas le jour*' [Cf. *Shabbat* 86A].

Nous ouvrons cette *Berakha* par ***Ata*** *Kadosh,* ***veShimekha*** *Kadosh* – ***Tu es*** *saint, et* ***Ton nom*** *est saint*. Quelle est la différence entre ces 2 expressions? Le nom d'une personne exprime la manière dont **son entourage le perçoit**, selon ses traits de caractère ou sa fonction. L'homme n'a aucune perception de 'l'essence' d'Hashem. Son cerveau n'a pas la capacité de méditer sur cela, et ne parviendra qu'à se perdre dans Son immensité; la Mishna [*Haguiga* ch.2] blâme de ce fait celui qui ose méditer sur ce sujet. Ainsi, nous évoquions au début de cette *Berakha* '***Ata Kadosh***' – ***Tu es*** *l'Être au-dessus de notre perception.*

Par contre, Hashem a permis à l'homme de comprendre **Ses conduites**. Soit, selon la définition du nom, l'homme a le droit et le devoir de méditer sur Son nom, c.-à-d. sur ce qu'Hashem veut dévoiler de Lui, sur la manière dont il dirige le monde avec ses attributs. Toutefois, l'homme est bien loin de comprendre la profondeur et précision avec laquelle Hashem fait succéder les évènements. Ainsi, nous exprimons notre conviction que ***Shimekha Kadosh – même Ta manière de diriger le monde*** *que nous nous efforçons de comprendre est en réalité bien au-delà de ce que nous pensons comprendre.* Cette expression est donc en parfaite corrélation avec le **qualificatif de *Nora***: l'homme pense qu'Hashem dirige le monde d'une certaine manière, pense voir la rigueur d'Hashem le réprimander, tandis qu'Hashem ne cesse de désirer sa réussite et l'aide à évoluer dans ce sens !

Halakha: Birkat haGomel

Question: Après quel type de voyage doit-on dire le *Gomel* ?

Réponse: a. Un **ashkénaze** ne dit le *Gomel* que s'il a voyagé en avion ou en bateau. Ou bien, s'il a voyagé par terre, s'il a emprunté une route réputée pour ses risques d'agression.

b. Pour un **séfarade**, tout voyage qui impose de dire la *Tefilat haDerekh* avec *Berakha* durant le trajet –72 min. de route interurbaine–, l'astreint à dire la *Birkat haGomel* à l'arrivée.

[Remarque: ceux qui dispensent de *Tefilat haDerekh* sur une route interurbaine aux heures de grande affluence [Cf. Mer. 17 Av], dispenseront de dire le *Gomel* lorsqu'ils emprunteront ce type de route.]

Explications: a. Cette divergence d'opinions découle de la discussion sur le *Gomel* après une maladie rapportée hier. Le Choul'han Aroukh [ch.219 §7] rapporte que les communautés de France et d'Allemagne ne disent pas le *Gomel* lorsqu'ils voyagent de ville en ville du fait que les brigands et bêtes féroces n'étaient déjà plus monnaie courante au millénaire dernier. Tandis que les communautés d'Espagne disent cette *Berakha* car tout voyage peut potentiellement dégénérer en graves complications.

b. Concernant le voyage en avion ou en bateau pour un ashkénaze, il devra dire le *Gomel* même si son avion n'a traversé aucune zone de perturbation. Rav Feinstein zatsal [*Ora'h Haïm* II ch.59] explique que le fait d'entrer dans un milieu où l'homme ne peut pas survivre suffit pour dire le *Gomel* lorsqu'il en sort sain et sauf. [*Le fait qu'Hashem ne lui ait pas causé de frayeur n'est pas une raison de manquer à dire merci!*]

c. Remarquons une certaine 'remise de peine' selon toutes les obédiences. Le fait que l'ashkénaze dise facilement la *Tefilat haDerekh* [dès qu'il voyage 4km de route interurbaine] n'implique pas de dire après coup le *Gomel*. A contrario, le séfarade qui dit le *Gomel* à chaque fois qu'il est imposé de *Tefilat haDerekh*, est initialement plus strict pour astreindre à dire cette prière – voyage de 72 min. au moins.

• **Les 12 *Berakhot* du milieu de la *Amida***

Après avoir glorifié Hashem dans les 2 premières *Berakhot*, le temps est venu de prier pour nos besoins! Cette partie de la *Amida* est composée de 13 *Berakhot*, qui sont plutôt 2 groupes de 6 + 6, avec une 7e *Berakha* dans la 2e série qui a été rajoutée plus tard. La 1ère série de 6 porte sur les besoins des particuliers, et la 2nde, sur les besoins du peuple d'Israël. Attention: nous n'avons pas dit que l'on prie d'abord pour soi puis pour les autres. D'ailleurs, la 1ère série est rédigée au pluriel. Nous différencions plutôt les besoins de tous les **particuliers d'Israël,** des besoins de l'ensemble du peuple d'Israël. Par ex. chaque particulier à besoin de sa subsistance et d'être en bonne santé. Alors que l'ensemble du peuple d'Israël a besoin d'être réuni sur sa terre, reconstruire le *Beit haMikdash* etc.

• **La première série de 6 *Berakhot***

Ces 6 *Berakhot* peuvent elles aussi être classées en 2 groupes de 3. Dans les 3 premières, nous prions pour notre spiritualité, et dans les 3 dernières, pour notre matériel. Nous rapportions [Cf. 18 Av] en effet au nom du Rambam que tous les maux matériels sont des signaux qui révèlent une déficience spirituelle. Il faut de ce fait impérativement faire *Teshouva* avant d'implorer Hashem de combler nos manques. Soit, commencer par **demander à Hashem la sagesse** et clairvoyance, afin de remettre nos objectifs devant nos yeux, comprendre et intégrer que la seule vraie vie est celle qui a un sens, comme le Créateur l'a prévue. Une fois cette connaissance acquise, vient **la demande à Hashem de nous aider à nous repentir** sincèrement – que notre cœur redevienne fidèle à Lui et à Sa Torah. Après que les problèmes de fond ont été résolus, on peut à présent **Lui demander de pardonner nos fautes**, qui font écran entre Lui et nous et empêchent Ses bontés de nous parvenir. La route est à présent tracée pour demander la 2e sèrie de 3 *Berakhot* : qu'Il nous allège **nos souffrances**, envoie **la guérison aux malades**, et donne à chacun **sa subsistance**.

Halakha: Birkat haGomel

1. **Question:** Michaël emprunte une route interurbaine qui n'est pas imposable de *Gomel*. [Par ex. s'il est ashkénaze. Ou s'il est séfarade, et ne roule pas 72min.] Sur la route, il est mêlé à un accident de la route violent qui s'est *Baroukh Hashem* bien terminé, grâce à la barrière de sécurité qui a évité à son véhicule de se retourner. Doit-il dire le *Gomel* après cette aventure?

Réponse: **a.** Un **ashkénaze** devra dire la *Birkat haGomel*.

b. Un **séfarade** récitera lui-aussi le *Gomel* en public, mais **sans dire le nom d'Hashem**. Il sera souhaitable de chercher à s'acquitter de cette *Berakha* en l'écoutant d'une personne qui doit de toute façon la dire.

Explications: **a.** Nos Maîtres ont instauré de dire le *Gomel* dans 4 circonstances – prison, malade, traversée de la mer ou du désert. Lorsque l'on échappe à un danger d'une autre nature, le Choul'han Aroukh [ch.219 §9] rapporte une discussion quant au devoir de dire ensuite le *Gomel*. Par ex. si un mur s'est effondré sur lui; si un taureau a foncé sur lui; s'il s'est retrouvé nez à nez avec un lion excité, ou face à des brigands, etc.

Ne tranchant pas cette discussion, le Choul'han Aroukh prescrit de réciter le texte en public, mais de ne pas prononcer le nom d'Hashem. Tandis que le Mishna Beroura rapporte au nom des décisionnaires ashkénazes de réciter **toute** la *Berakha*.

b. **Attention**: cette discussion ne concerne que celui qui était **concrètement** en péril et a été épargné. Tandis que celui qui a évité de justesse de se retrouver sur les lieux du drame ne dira pas cette *Berakha*.

Par ex. si un obus de mortier tombe **près** de la maison d'un habitant d'Ashkelon, il est exempté de cette *Berakha*. Mais si l'obus touche son immeuble sans exploser ou sans l'atteindre lui-même, il devra dire cette *Berakha* [avec ou sans nom d'Hashem, comme précédemment]. Ainsi, lors de l'accident de David, puisque sa voiture a été violemment percutée, il doit dire le *Gomel*. Mais s'il avait évité de justesse la grave collision, il est exempté de cette *Berakha*.

A suivre...

• **La deuxième série de 6 *Berakhot***

Après avoir prié pour les besoins des individus, nous entamons les demandes pour l'ensemble du peuple d'Israël, qui sont des besoins essentiellement spirituels. Soit, nous commençons par prier pour la rédemption du peuple d'Israël et **son retour sur sa terre**, et pour que les Bnei Israël se fassent **diriger selon la justice de la Torah**. Nous explicitons alors cette demande en priant spécialement pour que **les hérétiques se fassent briser**, et cessent d'induire en erreur le peuple d'Israël ; nous implorons aussi Hashem de **soutenir les justes**. Après avoir coulé ces fondations [spirituelles], vient le moment de prier pour **la reconstruction de Jérusalem**, et de **la restauration de la royauté de David**. Nous concluons alors les 12 *Berakhot* par une demande générale à Hashem **d'écouter toutes nos prières**. Nous rapportions [24 Av] que celui qui a une prière personnelle l'insérera à cet endroit.

Les lecteurs méticuleux ont probablement énuméré 7 *Berakhot* [en caractère gras], alors que nous annoncions qu'il n'y en a que 6. C'est dû à la *Berakha* pour le déclin des hérétiques qui a été ajoutée plus tard. En effet, le texte initial de la *Amida*, rédigé par les 120 sages de la Grande Assemblée, passait directement de la *Berakha* du retour de la justice de la Torah à celle pour le soutien des justes. Mais quelques centaines d'années plus tard, différentes sectes de négationnistes –les *Tsdoukim* (Saducéens) et *Baïtossim*– remirent en cause la transmission de la Torah orale par Moshé. Ces impies firent des ravages dans le peuple, parvinrent à influencer bien de bons gens. [*A l'époque comme aujourd'hui… Combien de pauvres bons juifs avalent les couleuvres du gouvernement d'impies qui s'est fixé de détruire toute trace de Torah authentique, mû par une haine de son propre héritage, sous une carapace d'humaniste lettré!*] Shmouël haKatan instaura alors à Yavné une prière spéciale pour qu'Hashem détruise ces renégats, et aide les quelques hésitants à revenir sincèrement à la Torah.

1. **Explications** *(suite)*: **c.** Précision importante pour un séfarade: puisque le Choul'han Aroukh ne dispense du *Gomel* avec le nom d'Hashem qu'à cause d'un doute, il sera souhaitable de chercher à s'acquitter pleinement de cette *Berakha*. Soit, en demandant par ex. à une personne qui doit de toute façon la réciter de l'en acquitter. Rappelons au passage que dans une communauté séfarade, on est censé trouver fréquemment des personnes qui disent le *Gomel*, s'ils ont roulé pendant 72 min. sur une route interurbaine dans une même journée. [Même ceux qui s'abstiennent de la dire sur une route fréquentée la récitent quand même lorsqu'un tronçon de 4km de la route est isolé. Ou encore, lorsqu'ils empruntent cette route en pleine nuit.]

Rappelons aussi la solution de rav S.Z. Auerbach zatsal, de réciter les *Berakhot* du matin à la synagogue, en disant à haute voix devant 10 personnes la *Berakha* de '*Gomel Hassadim Tovim Léamo Israël*'. Il pourra alors ajouter en plus le texte du *Gomel* sans le nom d'Hashem, immédiatement après.

Rav O. Yossef shlita évoque encore comme solution de 'brûler un peu d'essence' et aller rouler 72 min. de route interurbaine après l'accident, afin de se faire soi-même imposer de la *Birkat haGomel*!

2. **Question:** David voyage sur une route interurbaine qui n'est pas imposable de *Gomel*. Sur la route, il fait une petite halte pour se soulager. Soudainement, des délinquants sortent d'une cachette et semblent se diriger vers lui. Ni une ni deux, David court à sa voiture, et s'enfuit à plein gaz. Doit-il dire le *Gomel* après un tel incident?

Réponse: Il devra dire le *Gomel*, selon toutes les obédiences.

Explications: Bien que le fait de voir des brigands se diriger vers lui ne soit pas une situation imposable de *Gomel* –comme précédemment– les décisionnaires expliquent que dans ce cas, **la petite menace a attesté que cette route interurbaine à ce moment est aussi dangereuse que la traversée du désert**, et impose du *Gomel* au même titre.

Nous lisions dans la *Paracha* de *Balak* que Bilam voulut maudire les Bnei Israël. Mais dès qu'il essayait de prononcer une malédiction, Hashem la transformait en bénédiction. La Guemara de *Sanhédrin* (105B) enseigne que nous pouvons déduire les malédictions qu'il espérait proférer au travers des bénédictions qu'il était contraint de formuler. Du verset מַה טֹּבוּ אֹהָלֶיךָ יַעֲקֹב מִשְׁכְּנֹתֶיךָ יִשְׂרָאֵל – *Qu'elles sont belles tes tentes ô Yaacov, tes demeures ô Israël*, nous comprenons qu'il leur souhaitait de n'avoir ni maisons d'étude ni de prière. La Guemara interprète ensuite les différents versets en expliquant qu'il souhaitait que le royaume d'Israël ne devienne ni une puissance militaire ni économique. Néanmoins, la Guemara enseigne que ces bénédictions sont finalement revenues à l'intention originelle de Bilam – en malédictions contre le peuple juif. A l'exception de celle des maisons d'étude et de prière. Cette allégation est déduite du verset de notre *Paracha*: וַיַּהֲפֹךְ ה' אֱלֹהֶיךָ לְךָ אֶת הַקְּלָלָה לִבְרָכָה כִּי אֲהֵבְךָ ה' אֱלֹהֶיךָ - *Et Hashem transforma pour toi* **la *malédiction*** *en bénédiction, parce qu'Il te chérit*. Une seule malédiction fut vraiment inversée. Rav R. Bengis zatsal s'interroge: Comment la Torah vante-t-elle que Hashem transforma la malédiction parce qu'Il nous aime? Il inversa certes une malédiction, mais maintint néanmoins toutes les autres!

La réponse se situe dans la particularité de la *Berakha* des synagogues et maisons d'étude. Le Midrash enseigne בְּזְמַן שֶׁקּוֹלוֹ שֶׁל יַעֲקֹב מָצוּי בְּבָתֵּי כְּנֵסִיּוֹת אֵין הַיָּדַיִם יְדֵי עֵשָׂו, וְאִם לָאו, הַיָּדַיִם יְדֵי עֵשָׂו - *Tant que la voix de Yaacov se fait entendre dans les synagogues et maisons d'étude, les mains d'Essav n'ont pas d'emprise sur le peuple juif*. Nos prières et notre étude de la Torah ont la capacité de déjouer tous les dangers et malédictions qui peuvent peser sur nous. Ainsi, le témoignage d'amour évoqué par le verset n'est pas la simple transformation de la malédiction, mais d'avoir offert aux Bnei Israël l'arme qui neutralise toutes les autres malédictions de Bilam, si toutefois ils persévèrent dans leurs devoirs.

Halakha: Birkat haGomel

Question: Harry voyage pour 10 jours en France pour récolter des fonds pour la diffusion de son mensuel de Torah. Il reste 5 jours à Paris, puis voyage en avion à Marseille, et rentre ensuite en Israël. Doit-il dire le *Gomel* à chacune de ses étapes?

Réponse: Il ne dira le *Gomel* qu'à son retour en Israël. Si à l'une des étapes, il a l'occasion de se faire acquitter par une personne qui doit dire cette *Berakha*, il est souhaitable d'agir ainsi.

Explications: **a.** Quelles que soient les circonstances pour lesquelles il faut réciter le *Gomel*, on ne le dira qu'après être complètement tiré d'affaire. Par ex. un malade qui subit une opération le sauvant du pire, mais qui garde des séquelles pouvant entraîner sa rechute, ne dira pas le *Gomel*, car il n'est pour le moment pas totalement hors de danger.

b. Concernant le voyageur, il ne dira donc le *Gomel* qu'une fois **arrivé à bon port**, et non lors d'une **courte** escale. Les décisionnaires différencient toutefois l'escale d'un ou 2 jours, de celle qui dure un peu plus. Pour la 1ère, il est sans équivoque exempté du *Gomel*. Pour la 2nde, ils émettent quelques réserves; dans le doute, on ne dira pas le *Gomel*. Mais si l'occasion de s'en faire acquitter par un autre se présente, il est souhaitable d'agir ainsi.

c. Attention: celui qui part en vacances pour plus de 2 jours dira le *Gomel* en arrivant à destination, et en rentrant chez lui. En effet, le fait de voyager dans un lieu de détente attribue à cet endroit le statut d'arrivée à 'bon port'. Mais s'il ne séjourne qu'un ou 2 jours, le *Kaf haHaïm* le dispense de dire le *Gomel*. Idem pour un commerçant globe-trotter qui fait parfois 'escale' à son domicile, reste au moins 2 nuits avec sa famille, et repart à l'autre bout du monde. Il devra dire le *Gomel*, car cette escale est considérée comme une arrivée à bon port, et son autre voyage comme une nouvelle aventure qui l'imposera d'un *Gomel* lorsqu'il s'achèvera.

d. *Moralité, si vous appréciez le '**5 minutes éternelles**', abonnez-vous, et évitez-moi de faire le tour du monde!*

Lorsque les Bnei Israël sortent en guerre, la Torah ordonne de veiller à la sainteté du camp. Il faut notamment en exclure les hommes impurs, mais aussi désigner en dehors un coin pour qu'ils y fassent leurs besoins. La Torah ordonne de recouvrir ensuite ces déchets,

כִּי ה' אֱלֹהֶיךָ מִתְהַלֵּךְ בְּקֶרֶב מַחֲנֶךָ לְהַצִּילְךָ וְלָתֵת אֹיְבֶיךָ לְפָנֶיךָ וְהָיָה מַחֲנֶיךָ קָדוֹשׁ וְלֹא יִרְאֶה בְךָ עֶרְוַת דָּבָר וְשָׁב מֵאַחֲרֶיךָ

'*Car Hashem ton Dieu, marche au sein de ton camp pour te protéger et te livrer tes ennemis: ton camp doit donc être saint. Il ne faut pas que l'on voie chez toi une chose indécente, car Il se retirerait d'avec toi.*'

Bien que ce passage de la Torah s'adresse à ceux qui partent en guerre, nos Maîtres expliquent qu'il inclut en réalité l'obligation de maintenir tous nos lieux avec sainteté. La Torah a cependant exprimé cet interdit sur la guerre parce que dans ces moments, l'homme a tendance à devenir immoral, à souiller et à se dégrader; il était nécessaire de le mettre en garde particulièrement. D'autant plus qu'à l'approche du danger, nous avons davantage besoin de la bienveillance d'Hashem.

La Guemara enseigne que ce verset implique en fait 2 interdits. '*Ton camp doit être saint*' interdit de prononcer une prière ou *Berakha*, ou d'étudier la Torah à côté de choses **qui écœurent**. Et de la suite '*Il ne faut pas que l'on voie une chose indécente*', on apprend qu'il est aussi interdit de les prononcer devant **des obscénités**.

Nous sommes malheureusement souvent confrontés à ces interdits. Notamment lorsqu'un homme prononce une *Berakha* devant une femme qui a une partie de son corps découverte alors que la *Halakha* préconise de la couvrir – par ex. au dessus du coude, ou une partie du buste.

Autre cas fréquent: lorsqu'on éduque un enfant en bas âge à devenir propre, il se promène dans toute la maison avec son pot. Même lorsque ce pot est vide, la *Halakha* lui donne un statut de toilette, et il est de ce fait interdit de dire une *Berakha* en face de lui, ou encore s'il est dans un rayon de 2 mètres. Si le cas se présente, il faut nécessairement le couvrir.

1. **Question:** Un chauffeur de taxi séfarade roule chaque jour sur des routes souvent désertes qui remplissent les conditions pour dire la *Birkat haGomel* selon tous les avis. Devra-t-il dire le *Gomel* chaque jour? [Nous pouvons aussi poser la même question pour un pilote d'avion ashkénaze qui parcourt chaque semaine plusieurs trajets.]

Réponse: Il ne dira le *Gomel* qu'une fois par semaine, le Shabbat.

Explication: Nous rapportions hier qu'une courte escale n'impose pas de dire le *Gomel*, même lorsque l'on rentre chez soi. Ainsi, le fait de prévoir de reprendre le lendemain sa route ne lui permet pas de dire le *Gomel* chaque jour. Par contre, lorsqu'il passe *Shabbat* chez lui, et ne reprend ses trajets que le dimanche, il s'avère qu'il passe chez lui plus de 3 jours, et pourra dire selon plusieurs décisionnaires le *Gomel*.

[Rappelons que rav Aba Shaoul et rav Auerbach zatsal pensent que l'on ne dit jamais la *Tefilat haDerekh* sur une route interurbaine classique, du fait que le trafic de voitures élimine totalement le risque de brigands ou bêtes féroces. Selon cet avis, le chauffeur de taxi séfarade ne dira le *Gomel* qu'après avoir parcouru un tronçon de route de 4km déserté, ou encore, s'il emprunte une route des territoires 'occupés'.]

2. **Question:** Un grave malade part se faire soigner à l'étranger. Ce traitement améliore son état, mais ne le guérit pas complètement. A son retour, doit-il dire le *Gomel* sur le bon déroulement du voyage?

Réponse: Il ne dira le *Gomel* **qu'après avoir totalement guéri**.

Explication: On ne dit le *Gomel* qu'après être totalement hors de danger. Or, cette personne est encore en danger d'un point de vue médical. Cet état l'exempt donc dire le *Gomel* pour tous les autres éventuels sauvetages qu'il rencontre –tel qu'un retour de voyage– du fait qu'il n'est pas encore apte à louer Hashem d'avoir épanché sur lui '*tout le bien*'.

Idem pour celui qui rentre de voyage et, avant de parvenir à dire le *Gomel*, tombe malade: il attendra de guérir complètement et dira un seul *Gomel* sur les 2 sauvetages.

• **Les 3 dernières *Berakhot* de la *Amida***

Commençons par une introduction: nos Maîtres enseignent que la *Tefila* se substitue aux *Korbanot* – sacrifices. Succinctement, ces 2 Mitsvot consistent à **exprimer notre totale dépendance en Hashem**. Apporter un sacrifice est **un geste de soumission**. L'homme ose fauter parce qu'il rejette le joug d'Hashem et se laisse convaincre qu'il profitera plus en allant contre Sa volonté. Lorsqu'il fait *Teshouva* et apporte un sacrifice, il exprime qu'il réalise son erreur au point d'être prêt à se donner lui-même à Hashem; il donne concrètement un bien sur l'autel, et réalise qu'il aurait dû partir lui-même en expiation, n'était-ce la bonté d'Hashem d'accepter un animal à sa place. Le Ram'hal qualifie de ce fait le *Korban* **de recadrage d'objectif**, qui rappelle le principe de la *Tefila* que nous évoquions: le devoir de prier pour notre subsistance sert lui aussi à nous rappeler que ce monde a un sens. L'homme a des besoins matériels, pour lesquels il doit investir de son temps et de son énergie. La *Tefila* lui permet de casser l'élan machinal de cette course, afin de lui rappeler sa suprême mission.

De la même façon qu'avant de présenter une requête au roi, il faut commencer par le glorifier, le protocole prescrit aussi des règles de conduite sur la manière de se retirer. C'est le principe des 3 dernières *Berakhot* :

- Dans *Shema Koleinou*, on a demandé à Hashem d'exaucer notre prière. Dans *Retsé*, on Lui demande **d'agréer le fait que nous prions devant Lui**. Puisque la *Tefila* remplace le *Korban*, il faut qu'Hashem accepte de nous rapprocher de Lui par son intermédiaire. Nous L'implorons à cette occasion de reconstruire prochainement le *Beit haMikdash*, afin de Le servir avec plus de facilité, sincérité et enthousiasme.
- Dans *Modim*, on **remercie Hashem pour toutes les bontés** qu'Il nous a données jusqu'à présent, comme l'impose l'étiquette royale.
- Au *Beit haMikdash*, après que les Cohanim achevaient leur service, ils bénissaient le peuple par la *Birkat Cohanim*. En souvenir, nous concluons notre service par la *Tefila* de *Sim Shalom*, dans laquelle nous demandons à Hashem de nous bénir des mêmes *Berakhot* que la *Birkat Cohanim*.

Halakha: Birkat haGomel

1. **Question:** [*Les vacances ne sont pas toujours roses pour tout le monde…*] Michaël se fait incarcérer pour une histoire de fraude fiscale. Son avocat réussit tout de même à obtenir après 3 jours sa libération conditionnelle. Michaël doit-il dire le *Gomel* à sa sortie?

Réponse: S'il est séfarade, il dira le *Gomel*. S'il est ashkénaze, il en est dispensé. Sauf si les conditions de sa détention sont épouvantables – s'il risque par ex. de subir un lynchage.

Explication: Autant que nous l'évoquions pour le malade ou le voyageur, les usages séfarade et ashkénaze divergent à propos de la *Birkat haGomel* sur un danger qui n'est pas imminent. Pour un séfarade, l'entrée en prison impose de dire cette *Berakha*, autant que le fait d'être alité ou d'emprunter une route interurbaine. Tandis qu'un ashkénaze ne la dira que s'il y a un réel danger. Les décisionnaires évoquent notamment la réclusion criminelle. Même si la peine de mort est abolie à notre époque, la détention à long terme ne laisse pas ceux qui en sortent sans séquelles – physiques ou morales. Idem pour celui qui se fait incarcérer dans des conditions déplorables pour une histoire d'argent: puisqu'il risque de garder des séquelles, il doit dire le *Gomel* lorsqu'il en sort sain et sauf.

2. **Attention:** Si Michaël a depuis le début eu la possibilité de verser une caution pour ne pas entrer en prison, mais a préféré garder ses sous et purger sa peine malgré les conditions difficiles, Michaël **ne dira pas le *Gomel* à la sortie**.

En effet, celui qui se rentre de son plein gré dans une situation dangereuse transgresse un interdit de la Torah. Il est de ce fait déplacé de glorifier Hashem sur ce sauvetage, alors qu'Hashem est en colère d'avoir eu à modifier les lois de la nature pour sauver ce fauteur.

3. Il en va de même pour tout celui qui absorbe *'Has Veshalom* des substances toxiques de son plein gré, et met sa vie en danger. Il ne pourra dire le *Gomel* après sa convalescence.

Concluons notre étude par l'explication de quelques expressions des 12 *Berakhot* du milieu.

חָנֵּנוּ מֵאִתְּךָ חָכְמָה בִינָה וְדָעַת - *Donne nous de Ta sagesse, Ta raison et de Ta connaissance.* Que signifient ces 3 expressions? La *'Hokhma* –sagesse– correspond au savoir purement intellectuel, que l'homme apprend et garde en mémoire. Tandis que la *Bina* –la raison, réflexion– correspond à la force de déduction, qui consiste à déduire à partir d'éléments donnés d'autres règles implicites. Quant au *Daat* –la connaissance– il correspond au fait que l'homme assimile et vive profondément ce qu'il apprend. Prenons un exemple simple: une personne apprend sur livre à manipuler une machine. Après plusieurs heures d'étude, il connaît parfaitement tous les cas de figure théoriques évoqués. Peut-on pour autant dire qu'il maîtrise désormais cette machine? Évidemment, non! Tant qu'il ne s'est pas concrètement exercé sur elle, il n'a pas acquis la connaissance de son utilisation. Son savoir n'est pour le moment que théorique, gravé dans un coin de sa tête, mais n'a pas encore pénétré son cœur, au point de vivre à fleur de peau sa science. Cet homme manque de ***Daat***. Ainsi, nous prions Hashem de nous aider non seulement à savoir et retenir la Torah, et à pouvoir réfléchir et aboutir à de vraies déductions, mais aussi, à pénétrer la science au point de l'inculquer au cœur, de **vivre** la sagesse d'Hashem.

רְאֵה נָא בְעָנְיֵנוּ... וּמַהֵר לְגָאֳלֵנוּ - *Vois donc notre misère... et libère nous rapidement...* De quelle rédemption s'agit-il ? Si c'est de la grande rédemption tant attendue, cette *Berakha* n'est pas à sa place ! [Selon ce que nous expliquions, elle aurait dû être dans la 2e série de *Berakhot*.] De plus, nous prions plus tard plusieurs *Berakhot* sur cette rédemption – *Teka, Tishkon, Et Tséma'h...*! Rashi prouve de ce fait que nous prions Hashem dans cette *Berakha* de nous délivrer chacun de nos souffrances personnelles.

Halakha: l'orage

Une *petite pensée pour ceux qui ne sont pas partis en vacances cet été…* Concluons ce numéro par la *Berakha* sur l'éclair et le tonnerre.

1. A la vue d'un éclair, nos Maîtres ont instauré de dire la même *Berakha* que celle de la mer ou de la montagne; soit, '***Ossei Maassei Bereshit***' – *qui a créé* [le monde] *à son commencement* – par laquelle nous exprimons que ce phénomène surprenant n'est pas livré au hasard, mais est dominé par Celui qui a fixé les lois de la nature depuis la Création du monde, et veille à les maintenir continuellement.

2. Quant au tonnerre, nos Maîtres ont instauré une autre *Berakha*: בָּרוּךְ אַתָּה ה' אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם שֶׁכֹּחוֹ וּגְבוּרָתוֹ מָלֵא עוֹלָם [*Baroukh Ata… shéKo'ho ouGvourato Malé Olam*] – *Tu es source de bénédictions, Hashem, roi du monde, dont La force et La puissance emplissent le monde.* Cette *Berakha* est spécifique aux phénomènes naturels qui effraient, tel qu'une tempête, un tremblement de terre. Nous exprimons en la récitant notre conviction qu'Hashem a créé ces phénomènes terrifiants afin de sensibiliser notre cœur à Sa crainte.

3. Il faut a priori se lever pour dire ces *Berakhot*, et les réciter immédiatement. Si on a laissé plus de 2 secondes s'écouler depuis la fin du phénomène, on ne pourra plus dire ces *Berakhot*, jusqu'au prochain éclair ou tonnerre.

4. Si on a inversé les 2 *Berakhot* –c.-à-d. que l'on a dit '*shéKo'ho ouGvourato…*' sur l'éclair, ou '*Ossei Maassei…*' sur le tonnerre, on s'est acquitté. De même, si on a manqué de dire la *Berakha* sur l'éclair, mais qu'à l'écoute du tonnerre, on dit l'une des 2 *Berakhot* en pensant à acquitter les 2 phénomènes, on s'est acquitté. D'ailleurs, plusieurs séfarades ont l'usage de procéder ainsi a priori.

5. Une fois que l'on a dit ces 2 *Berakhot*, on ne les redira pas une seconde fois lorsque l'on verra l'un de ces 2 phénomènes dans la même journée. Sauf si les nuages se sont totalement dissipés, et se sont finalement reformés. Si le même orage perdure pendant 2 jours d'affilée, on redira ces 2 *Berakhot* le lendemain, bien que les nuages ne se soient pas dissipés.

- הָשִׁיבָה שׁוֹפְטֵינוּ... וְיוֹעֲצֵינוּ - *Ramène nos juges... et nos conseillers* [comme à l'époque]... La *Berakha* précédente est *Teka beShofar*, dans laquelle on implore Hashem de nous délivrer et de nous ramener en Israël. Dans notre *Berakha*, nous implorons Hashem de faire régner la vraie justice. Reste à expliquer la différence entre les juges et les conseillers. Jusqu'à la fin du *Beit haMikdash*, le peuple juif était dirigé selon 2 systèmes: les **juges**, et les **prophètes**. Les juges de la Torah avaient le pouvoir de **trancher** tous les éventuels doutes, du fait que la Halakha était établie selon la majorité du Sanhédrin. De plus, chaque juif avait la possibilité de se concerter avec le prophète pour qu'il l'éclaire sur les raisons de ses épreuves, selon sa mission singulière sur terre, et qu'il lui donne des instructions quant à la manière de les surmonter. Selon le *Olat Tamid*, les conseillers en question sont les prophètes. Nous implorons Hashem qu'en plus du retour des Bnei Israël sur leur terre, Il les ramène prochainement à cet état de spiritualité où la vraie justice régnait, celle où il n'y avait pas de יָגוֹן וַאֲנָחָה - de tristesse et de désolation.

- תִּשְׁכּוֹן בְּתוֹךְ יְרוּשָׁלַיִם... וּבְנֵה אוֹתָהּ בְּנֵין עוֹלָם... - *Réside dans Jérusalem... et construis-en un bâtiment éternel, prochainement...* Nous prions qu'Hashem ramène d'abord sa *Shekhina* –Providence– à Jérusalem, et seulement après, nous l'implorons de reconstruire cette ville. L'explication est évidente: le nationalisme sans caractère spirituel n'a pas de place dans la Torah! Nous n'avons aucun intérêt à posséder une capitale splendide, si ce n'est parce que la *Shekhina* d'Hashem réside de nouveau parmi nous, et nécessite de ce fait un lieu de résidence fixe, au *Beit haMikdash* !

- כִּי אֵל שׁוֹמֵעַ תְּפִלּוֹת וְתַחֲנוּנִים אָתָּה - *car Tu es le Dieu, qui écoute nos prières **et** nos supplications.* Le Gaon de Vilna explique: la prière correspond au fait que nous priions avec concentration profonde. La supplication fait référence au ton suppliant. Comme nous l'apprenions, Hashem ne désire exaucer que les prières que l'on récite en suppliant, '*comme un misérable qui frappe aux portes*' !

יְהִי רָצוֹן מִלְּפָנֶיךָ ה׳ אֱלֹהֵינוּ וֵאלֹהֵי אֲבוֹתֵינוּ,
שֶׁתּוֹלִיכֵנוּ לְשָׁלוֹם וְתַצְעִידֵנוּ לְשָׁלוֹם,
וְתִסְמְכֵנוּ לְשָׁלוֹם, וְתַדְרִיכֵנוּ לְשָׁלוֹם,
וְתַגִּיעֵנוּ לִמְחוֹז חֶפְצֵנוּ לְחַיִּים טוֹבִים וּלְשִׂמְחָה וּלְשָׁלוֹם,

S'il prévoit de rentrer dans la même journée, il ajoutera:

[וְתַחְזִירֵנוּ לְשָׁלוֹם]

וְתַצִּילֵנוּ מִכַּף כָּל אוֹיֵב וְאוֹרֵב וְלִסְטִים וְחַיּוֹת רָעוֹת בַּדֶּרֶךְ
[וּמִתְאוֹנוֹת דְּרָכִים וּמִסַּכָּנַת מְחַבְּלִים]
מִכָּל מִינֵי פּוּרְעָנֻיּוֹת הַמִּתְרַגְּשׁוֹת לָבוֹא לָעוֹלָם
וְתִשְׁלַח בְּרָכָה בְּכָל מַעֲשֵׂה יָדֵינוּ,
וְתִתְּנֵנוּ לְחֵן וּלְחֶסֶד וּלְרַחֲמִים
בְּעֵינֶיךָ וּבְעֵינֵי כָל רוֹאֵינוּ, וְתִשְׁמַע קוֹל תַּחֲנוּנֵינוּ.
כִּי אֵל שׁוֹמֵעַ תְּפִלָּה וְתַ חֲנוּן אַתָּה:
בָּרוּךְ אַתָּה ה׳ שׁוֹמֵעַ תְּפִלָּה:

C'est un bon usage d'ajouter ensuite ces versets, qu'on lit chacun 3 fois

וְיַעֲקֹב הָלַךְ לְדַרְכּוֹ וַיִּפְגְּעוּ בוֹ מַלְאֲכֵי אֱלֹהִים: וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב כַּאֲשֶׁר רָאָם
מַחֲנֵה אֱלֹהִים זֶה וַיִּקְרָא שֵׁם הַמָּקוֹם הַהוּא מַחֲנָיִם:

וַיִּסָּעוּ וַיְהִי חִתַּת אֱלֹהִים עַל הֶעָרִים אֲשֶׁר סְבִיבוֹתֵיהֶם
וְלֹא רָדְפוּ אַחֲרֵי בְּנֵי יַעֲקֹב